



NOS ASSOCIATIONS FACE AU CORONAVIRUS

Saviez-vous que le secteur associatif représente 4,9% du PIB de la Belgique ? C'est une étude récente de la Fondation Roi Baudouin et de la Banque Nationale de Belgique qui le dit. Les associations constituent même 12,6% de l'emploi salarié de notre pays. Si une grande part de ce chiffre est occupée par le secteur des soins de santé et des maisons de repos, il n'empêche qu'il reste impressionnant. Il montre l'importance économique de nos associations qui créent de la richesse.

Même si l'aspect financier doit être pris en compte par les associations sans but lucratif, pour la plupart, leur objectif est de favoriser le bien-être et la cohésion de notre société. Ce sont elles qui accueillent vos enfants pour un stage sportif ou un camp de jeunesse. Elles qui vous proposent des activités culturelles, folkloriques ou touristiques. Elles qui défendent une cause qui vous est chère. Elles qui s'impliquent dans la vie de votre école. Elles qui organisent nos fêtes. Elles qui créent la rencontre et la convivialité dans nos villages. Elles qui sont le ciment de notre société. A Ittre, Haut-Ittre et Virginal, cela représente des dizaines d'associations et encore plus de bénévoles qui consacrent leur temps, leur talent et leur cœur à notre communauté...

La crise du coronavirus a bien sûr impacté le quotidien de ces associations. Les événements et rassemblements sont à présent interdits. Le calendrier des activités du Petit Tram est aujourd'hui tristement vide. La rencontre et la convivialité sont mis entre parenthèse, en espérant des jours meilleurs. Certains se sont réinventés, d'autres ont dû cesser leurs activités. Quel impact la crise a-t-elle eu sur les activités de nos associations ? Quelle influence cela a-t-il eu sur leur quotidien ? Comment envisagent-elles l'avenir ? Nous avons rencontré certaines d'entre elles pour connaître leur réalité. Un tour d'horizon pas du tout exhaustif...

SI TU NE PEUX VENIR À LA CULTURE, LA CULTURE IRA À TOI

Nous vous avons proposé une première dynamique lors du strict confinement que nous avons tous subi au printemps dernier.

A l'approche de cette période de fêtes qui devront se dérouler en toute intimité, nous nous sommes dit que, même dans l'obligation de limiter nos contacts sociaux, ce n'est pas une raison pour rester cloîtrés dans nos habitudes domestiques, juste à nous morfondre. Et certainement pas une raison pour se contenter uniquement des multiples saisons plus ou moins digests de séries souvent anxiogènes qui nous sont proposées par le biais de nos différents écrans.

Vous avez peut-être du mal à le voir ou à y croire, mais, malgré les difficultés du moment, le monde culturel s'ouvre encore à nous. Autrement, c'est sûr, mais tout aussi surprenant et intéressant.

C'est donc le bon moment pour attirer votre attention sur une série de possibles culturels qui restent à portée de votre main, à portée de vos émotions.

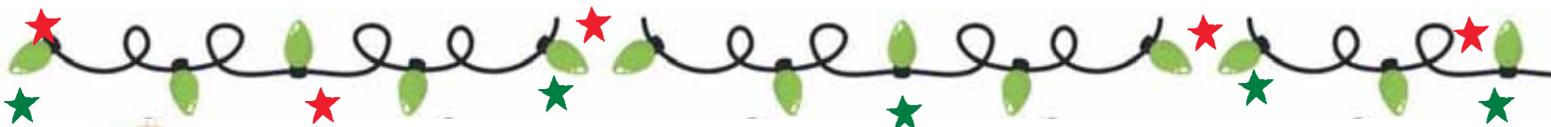
⇒ suite en page 2

⇒ Suite en page 6



Fini le temps des rassemblements associatifs





CULTURE

« LE DROIT À L'OUBLI », LE NOUVEAU ROMAN DE FABRICE GARDIN

QUAND SES ACTIVITÉS SONT À L'ARRÊT, FABRICE GARDIN, HABITANT D'ITTRE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, EN PROFITE POUR SE RECENTRER SUR L'ÉCRITURE...

Ancien président du Centre Culturel d'Ittre, Fabrice produit et réalise deux à trois mises en scènes théâtrales par an, dont une au Théâtre de La Valette quand, comme cette année, le virus ne vient pas perturber les plans du théâtre (annulation de la pièce de décembre 'Tout ce que vous voulez'). Mais c'est partie remise puisque du 14 au 31 janvier 2021, il vous propose 'Karl Marx, le retour' avec Michel Poncelet. Un monologue où l'histoire, l'humour et les sentiments familiaux se mêlent et s'entrecroisent.



Son dernier livre, écrit en mars et sorti en novembre. 'Le droit à l'oubli' est un texte sous forme de dialogues qui retrace la vie d'Andréa, une femme de cinquante ans, une ancienne terroriste. Après 17 ans de prison, elle a écrit un livre et est interviewée par Dominique, une journaliste qui fut enlevée par un groupe terroriste lors d'un de ses voyages en zone de conflit. Andréa raconte comment elle a été attirée dans ce mouvement terroriste. Elle nous dit ce qui lui plaisait, les rencontres, les échanges et ce sentiment de fraternité qu'elle observait tout autour d'elle. Elle explique aussi la façon dont elle s'est détachée des actions et des idées du mouvement. Son arrestation fut pour elle synonyme de libération. Andréa et Dominique partagent des moments de leurs vies respectives. Elles se parlent comme si elles avaient suivi les mêmes aspirations... De par leurs échanges, le lecteur est amené à réfléchir mais surtout à res-

sentir les émotions de ces deux femmes au milieu de leurs vies qui voudraient en commencer une nouvelle.

L'auteur explique sa démarche :

« Deux axes m'ont guidé dans cette écriture. Le contexte historique du terrorisme politique d'une certaine époque, je parle de la bande à Baader ou des brigades rouges et la rédemption... Peut-on être pardonné de certains actes commis dans un certain contexte ? »

Pourquoi écrire ?

« J'écris depuis toujours, quasiment que du théâtre, même si j'ai un essai et trois romans publiés. Ma première pièce jouée devant du public date du début des années 90 à l'ULB. Ensuite, j'ai surtout fait de la production et de la promotion dans le domaine du théâtre ou de l'événementiel. »

Vers le milieu des années 2000, se sentant plus en confiance avec son écriture, il a commencé à présenter ses

pièces : « Lorsque la première de celles-ci, 'Destin', a été jouée au Théâtre du Méridien, j'ai eu la chance de rencontrer Christian Lutz, qui dirigeait les éditions Le Cri (aujourd'hui Samsa éditions) et depuis, il publie toutes mes pièces. » Comme le théâtre écrit ne rapporte pas un franc ni à l'auteur ni à l'éditeur, on peut dire que c'est une sorte de mécène. En tant qu'éditeur, il trouve important de soutenir et d'avoir à son catalogue des dramaturges.

« Pendant le premier confinement, j'ai écrit deux pièces. 'La Renaissance' qui, sous le biais d'une enquête policière, raconte le retour à la vie du personnage principal et 'Providence' qui raconte le déclin d'une ville, à travers les yeux de deux jeunes adultes, suite à la fermeture de l'usine qui faisait vivre cette communauté. Pour l'instant, je travaille à un projet avec des personnages historiques, c'est toujours plus compliqué car on veut les respecter et en même temps, on veut raconter l'histoire qu'on a en tête. »

Toutes les pièces de Fabrice Gardin sont éditées par Samsa, on peut les commander sur leur site (www.samsa.be) ou sur Librel (www.librel.be). Il y a, actuellement, de disponible, un livre qui reprend ses pièces présentées de 2004 à 2009 (sept textes dont « Une vie d'infortune » qui sera rejoué aux Riches-Clares en 2021), 'Destin', 'Théroigne de Méricourt', 'Le droit à l'oubli' et un roman écrit avec Frédérique Massinon, 'Décembre'.

Son dernier spectacle 'Misery' de Stephen King au Théâtre des Galeries a été stoppé pendant son exploitation, il espère qu'il pourra reprendre très vite. Sinon il prépare sa prochaine création, 'Bar' de Spiro Scimone pour fin février au Théâtre Jardin Passion à Namur.

Irina Gardin
Journaliste en herbe



EDITO

DANS CE NUMÉRO, NOUS AURIONS DÛ

... vous rappeler de réserver vos places pour le spectacle familial « Noël au théâtre »,

... annoncer la dernière séance Ciné Soupe de l'année 2020,

... vous inviter à réveillonner au Théâtre de la Valette,

... vous fixer rendez-vous à la 6ème édition de Féér'lttre,

... vous convier au traditionnel Concert de Nouvel An du mois de janvier,

... en fait, écrire tant de choses sur la dynamique associative et culturelle locale et régionale de cette fin d'année.

Mais il était dit que, jusqu'au dernier jour, 2020 ne serait à nulle autre pareille. Depuis le vendredi 27 novembre, c'est en effet tranché : Nous serons tous contraints de passer cette période de fêtes en comité restreint et les lieux culturels resteront portes closes jusqu'au 15 janvier 2021 minimum.

Pas marrant, c'est vrai. Mais prudent. Mais on ne va pas se laisser abattre. Il y a moyen de réinventer ses occupations. Et pour cela, les acteurs culturels belges ont plus d'une ressource dans leur sac.

Quelques pistes vous sont déjà proposées dans ces pages. Mais en cherchant un peu (radio, Tv, presse, réseaux sociaux, sites internet, ...) vous verrez qu'il est possible de trouver assez facilement d'autres possibilités, accessibles pour toutes les bourses.

Nathalie Lourtie



QUI A DIT QUE LE PETIT TRAM CE N'ÉTAIT QUE POUR LES GRANDS ?

Nous vous proposons, dans cette édition de fin d'année, de profiter pour passer davantage de temps en famille et partager des activités ensemble, petits et grands réunis. Découvrez les idées ci-dessous, qui devraient plaire tant aux créatifs, qu'aux gourmands et aux plus actifs !

EMBALLAGE CADEAUX ET CARTES DE VŒUX

Nombreux sont ceux-celles d'entre vous qui, principalement en cette période de fêtes de fin d'année, aiment faire des petites attentions à leurs proches, que ce soit en offrant un cadeau, en envoyant une carte de vœux ou tout simplement en profitant de moments précieux avec eux.

Avez-vous déjà pensé à utiliser du papier journal en guise d'emballage ? D'accord, dis comme cela, ça ne paraît pas très glamour, et pourtant ! Outre un impact écologique positif, réutiliser du papier journal est également moins onéreux qu'acheter du papier cadeaux (à usage unique), mais surtout, ça apporte un côté 'vintage' et original à vos cadeaux ! Vous pouvez même les personnaliser ou faire un clin d'œil avec l'une ou l'autre page de journal ou de magazine. Et en la touche finale, vous pouvez les orner et y ajouter des chutes de tissus, des bouts de ficelles, ... C'est le



moment de laisser parler votre imagination !

Et puis il y a ceux-celles de l'ancienne école, qui optent pour l'envoi d'une belle carte de vœux. Celle-ci prend davantage de sens et plus de plaisir à être découverte lorsqu'elle est fabriquée personnellement. Que vous ayez une âme artistique ou non, elles font toujours plaisir ! Cerise sur le gâteau : si vous avez des enfants, profitez-en pour en faire une avec eux, ils sont souvent plus motivés et créatifs que nous.

QUELQUES INSPIRATIONS POUR VOS CARTES DE VŒUX «HOME-MADE»



Pensez-y, avant de jeter, brûler ou recycler vos journaux, il existe des tas d'idées pour les réutiliser de manière créative et utile ! Quelques exemples : créer des bricolages en papier mâché, faire murir et conserver vos légumes, protéger le sol, la table ou des objets fragiles, et puis, bien connu et de saison, ils seront votre meilleur ami pour faire démarrer votre feu si vous disposez d'une cheminée.

EN FAMILLE ET EN JEUX !

Pas besoin d'aller très loin pour trouver du local, nous avons la chance d'avoir à Virginal « Le livre et la tortue », un magasin pour enfants, tenu par Sandra Sole. Partenaire du Centre culturel d'Ittre lors de la fête de la Saint Rémy de cette année, Sandra est à l'écoute et se fera un plaisir de vous conseiller pour passer d'agréables moments en famille. Elle vous propose trois de ses coups de cœur du moment, disponibles en magasin.

JEU FAMILIAL : « SPÉCIFIC » (DE GIGAMIC)

Un jeu pour découvrir le monde des animaux en s'amusant et développant la rapidité de raisonnement. Lancez les dés et soyez le premier à désigner l'animal qui regroupe les 3 caractéristiques annoncées :

Environnement, alimentation, nombre de pattes

- 6 ans et +
- De 2 à 10 joueurs
- Prix 14€

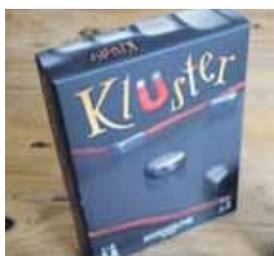


JEU DE STRATÉGIE ET D'ADRESSE : « KLUSTER » (DE BORDELINÉ EDITION)

C'est un jeu d'ambiance magnétique simple, rapide et amusant.

Chacun son tour, les joueurs vont déposer une pierre aimantée dans la zone de jeu sans toucher les autres, au risque de les ramasser ! Le premier à se débarrasser de toutes ses pierres remporte la partie.

- 14 ans et +
- De 1 à 4 joueurs
- Prix 22,90€

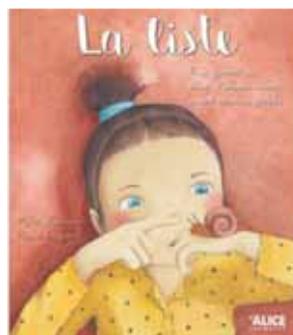


LIVRE : « LA LISTE » (ÉDITION ALICE JEUNESSE)

Une histoire intergénérationnelle à vivre à l'infini. Pour garder son cœur d'enfant même quand on sera grand...

Un rappel pour les petits que la vie est une belle aventure dont on peut profiter avec enthousiasme, chacune à sa façon.

- Prix 13,50€



SANDRA SOLE
LE LIVRE ET LA TORTUE
RUE DU ROEULX 67
1460 VIRGINAL-SAMME (ITTRE)
0475/37.57.16
LIVRETTORTUE@GMAIL.COM
WWW.LIVRETTORTUE.BE



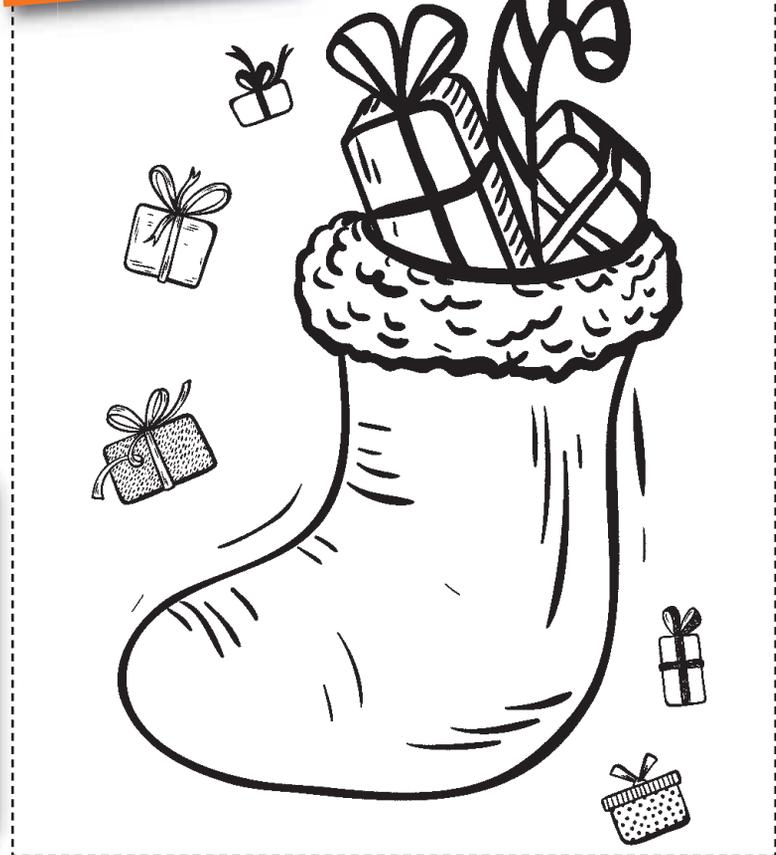
À TABLE !



COLOREZ-MOI!



COLOREZ-MOI!



Fidèle partenaire du Centre culturel à qui nous faisons appel lors de nos activités récurrentes (Fête de la Saint Rémy, Noël au théâtre et les Grands Feux), que ce soit pour donner un coup de main pour le rangement du matériel (avec comme motivation : les bonnes frites partagées tous ensemble à la fin. Après l'effort, le réconfort) ou pour nous proposer leurs petits délices faits maison (jus de pomme, cougnous, tartes salées et sucrées), l'équipe de La Maisonnée est toujours présente !

Aujourd'hui, elle nous livre leur fameuse recette de cougnous, délivrée par leur « Mercotte » (Marianne), comme ils l'appellent. « Que dire sur Marianne, notre cuisinière...si ce n'est qu'elle représente très bien La Maisonnée, institution familiale avec des valeurs de respect et entraide importantes. Généreuse de nature, notre petite Mercotte ne s'arrête jamais. Elle transmet tous les jours les ficelles de ses pâtisseries, gâteaux et confitures à nos résidents. » nous confie Emilie, animatrice à La Maisonnée. La voici, juste pour vous . Merci Mercotte !

- POUR 3 COUGNOUS (DE +-500G)**
- 600ml d'eau ou lait
 - 50g de sucre
 - 60g de levure fraîche
 - 15g de sel
 - 100g de beurre
 - 100g de margarine
 - 1kg de farine
 - 1 œuf entier (facultatif)

pâte à pizza. Roulez-les comme de la plasticine pour en faire des petits rouleaux. Idéalement, dorez-les avec un peu de jaune d'œuf et du sel. Déposez-les petits cougnous sur une plaque de four.

Cuire pendant +-10min (dépend de la taille de la pâte). Si ce n'est pas un four à vapeur, rajoutez un bol d'eau en dessous.

Mélangez le tout (excepté le sel) pendant 15 min. Ajoutez le sel dans les dernières minutes.

Pas le temps ou le nécessaire pour les préparer vous-mêmes ? L'équipe de La Maisonnée peut vous en faire, à un prix tout à fait démocratique : 1 cougnou = 1,5€ (250g) / 3€ (500g).

Laissez reposer +- 30 min, puis «cassez» la montée (remalaxez un peu à la main). Laissez à nouveau reposer 10min. Préchauffez le four à 180°.

Séparez ensuite en petites portions et aplatissez-les comme une

INFOS@LAMAISONNEE.BE
02 366 04 73

PRÊTS POUR UNE BALADE ?

Partez à la découverte des paysages variés que nous offre l'entité d'Ittre (élu le plus beau village du Brabant wallon, on ne se lasse pas de le rappeler !)

Les fascicules reprenant 6 promenades balisées sont alléchants : Ittre, Haut-Ittre, Baudémont, la Basse Hollande, Fauquez, le Canal... autant de sentiers à découvrir. Surtout, un prétexte pour une balade en famille, en couple ou en solitaire. L'occasion de prendre un bon bol d'air et se changer les idées.

pour le moment en cours d'élaboration.



Même si les bureaux du Syndicat d'Initiative sont fermés, une permanence est néanmoins assurée par téléphone et par mail du mercredi au vendredi de 10h à 16h. On peut aussi commander les promenades sur www.ittretourisme.com au prix de 6 EUR. (+ frais de port) 4 nouvelles promenades sont

ASSOCIATIONS

⇒ Suite de la page 1

NOS ASSOCIATIONS FACE AU CORONAVIRUS - QUELQUES RENCONTRES



ÊTRE JEUNE AU TEMPS DU COVID

En cette période de confinement, une catégorie de la population attire particulièrement l'attention, peut-être même davantage qu'en temps normal, ce sont les jeunes. Certains y voient des irresponsables qui ne respectent pas les règles. D'autres, au contraire, estiment qu'ils sont en danger par cette privation partielle de leur liberté. J3 est basé à Virginal. Son local se trouve au-dessus de la salle polyvalente. Depuis des années, l'ancien « No Man's Land » s'occupe des jeunes de 12 à 21 ans. Pour Lionel Lattenist, l'éducateur de rue qui encadre les jeunes, les activités sont pour le moment à l'arrêt complet :

« Nous avons dû fermer lors du premier confinement et c'est à nouveau le cas depuis le début de l'automne. Entre les deux, pendant l'été, nous avons pu proposer des activités, que nous avons adaptées à la crise sanitaire. Pas facile d'apprendre un Brevet de Premier Secours en respectant la distanciation et le port du masque ! » plaisante-t-il. « Mais on a su s'adapter... »

Une fois le confinement en route, alors que tous les rassemblements sont interdits, comment faire pour rester en contact avec les jeunes ? « On a essayé de proposer des activités à distance, comme des tutoriels vidéos en ligne, mais on n'a pas eu beaucoup de réactions. Même si je reste joignable par mail ou par téléphone, on perd le contact sur le terrain. Les contacts sont moins fréquents. »

Le respect des règles sanitaires

Une des activités de l'automne a dû être annulée : « Place aux enfants » n'a donc pas eu d'édition 2020. Et quand Lionel envisage le futur, difficile de planifier des projets. « On ne prévoit pas d'activités pour le moment. On prépare l'année prochaine. On a constaté entre les confinements que, malgré ce que certains disent, les jeunes ne veulent pas toujours être devant leur écran. Ils ont aussi envie d'être ensemble. Dès que nous avons réouvert, ils ont de nouveau répondu présents. Ils en avaient

besoin. »

Par rapport à tout ce qui est dit sur le non-respect des règles par les jeunes, l'éducateur tempère : « Les jeunes respectent bien les règles à l'intérieur. C'était plus compliqué une fois dehors. Le port du masque et la distanciation ont eu un impact sur la fréquentation. Ils venaient aux permanences, mais ils restaient moins longtemps. Ils respectent parfois mieux les règles que les adultes. »

Enfin, certains jeunes ont aussi été impactés par l'arrêt des activités professionnelles « Ceux qui cherchent du boulot, ne trouvent pas pendant cette période. D'autres, qui ont un emploi, ont dû arrêter de travailler... »

LES CLUBS DE SPORT À L'ARRÊT



Des clubs de sport à l'arrêt

Dans le domaine sportif, la Palette du Ry-Ternel est un club de tennis de table établi à Ittre depuis presque 40 ans. Originaire de Haut-Ittre, le club membre de la Fédération Royale Ouvrière de Tennis de Table Belge Francophone accueille aujourd'hui des jeunes et des adultes dans les installations du Centre sportif de Virginal.

Au niveau sportif, toutes les compétitions de tennis de table sont suspendues. Les compteurs seront remis à zéro au mois de janvier.

Pour José Valdès, son président, le calendrier de l'année 2020 a été bousculé : « Nous avons arrêté toutes

nos activités pendant le premier confinement. Pendant les trois mois d'été, alors que les activités sont traditionnellement à l'arrêt, nous avons rattrapé notre retard. Avec des mesures sanitaires adaptées, les entraînements pouvaient se dérouler presque normalement. Aujourd'hui, seuls les entraînements pour les moins de 12 ans continuent. Tout le reste est à l'arrêt. La vie du club est en stand-by. On prend notre mal en patience et on fait ce qu'on peut, mais on n'a pas de visibilité à moyen terme. Quand pourra-t-on recommencer ? »

Des finances impactées ?

Une année comme celle-ci aura-t-elle des conséquences sur les finances du club ? « Dans l'absolu, nous fonctionnons à l'aide des subsides et de la cotisation des membres, qui a déjà été versée. Comme nous sommes à l'arrêt, nous n'avons plus de frais de location de salles ou de rémunérations des entraîneurs. Cela s'équilibre donc. Par contre, il est vrai qu'on organise généralement deux tournois par an, qui permettent de remplir les caisses. On espère pouvoir reporter celui de novembre au mois de janvier, et maintenir celui prévu en fin de saison. Sinon, cela pourrait occasionner un trou dans les finances. »

UNE BAISSÉ DU TOURISME À ITTRE ?

Avec la fermeture des frontières, le couvre-feu et la limitation des déplacements, le domaine touristique est également touché. Pour Marine Deviere, animatrice du Syndicat d'Initiative d'Ittre, le bilan n'est pourtant pas entièrement négatif : « Pendant l'été, nous avons soutenu l'organisation de « Ittre, village du Théâtre et des Arts ». Il y avait des contraintes sanitaires, comme la réservation obligatoire, la distanciation et le nombre limité de personnes. On a créé un espace défini pour chaque 'bulle'. Toutes ces règles ont permis de rassurer le public. Les gens étaient contents de pouvoir participer à une activité après le confinement. Finalement, la pluie nous a davantage embêté que le

covid ! » conclut-elle avec humour. Depuis quelques semaines, les nouvelles mesures gouvernementales ont ramené les Ittrois à la maison.

« Nos partenaires touristiques voisins constatent la même chose : aujourd'hui, on reste 24 heures sur 24 chez soi. Les gens ont besoin de bouger et de sortir. Ce sont donc surtout nos promenades qui ont du succès.



Des promenades dans la campagne ittroise proposées par le Syndicat d'Initiative. Une activité de plein air encore possible. A faire en 'bulle'...

» (voir encadré ci-contre)

D'autres activités, par contre, ont dû être annulées. C'est le cas de la Balade de Printemps, de Canal en fête, du Marché des Saveurs, de la promenade. Finalement, en 2020, seuls le Festival d'été et le Concert du Nouvel An ont eu lieu. Le Concert de 2021 n'aura pas lieu.

LE TOURISME DE PROXIMITÉ TIRE SON ÉPINGLE DU JEU

Pour Sophie Peeterbroeck, Présidente du Syndicat d'Initiative, le volume de touristes avec séjour a diminué :

« C'est un propriétaire de gîte qui m'en a fait part au mois d'août » précise-t-elle. « Pour ma part, je pense qu'on a un statu quo de la fréquentation touristique. En effet, vu l'annulation des activités récurrentes, le nombre de touristes a diminué. Mais il a été compensé par le nombre de touristes spectateurs du festival. »

« Par contre, les gens sont restés dans



leur commune et ont été obligés de la découvrir. C'est donc bénéfique pour le tourisme local car il n'était plus possible d'aller à l'étranger. Tout près de chez soi, il y a de belles choses à voir, parfois tout aussi dépayssantes qu'un voyage à l'étranger ! » conclut Marine Deviere.



L'édition 2020 de Virginal en fête a été annulée

PAS DE KERMESSSE À VIRGINAL

L'association « Virginal en fête » anime Virginal depuis de nombreuses années. Bien sûr, son activité principale est l'organisation de la fameuse kermesse à la fin du mois d'août. Mais d'autres animations, plus modestes celles-là, ont aussi vu le jour au fil des années : quizz, bingo, théâtre, brocante, promenade des illuminations de Noël, ciné en plein air, etc. Les activités ne manquent pas, toutes aussi variées.

Depuis quelques années, un nouveau comité tente d'insuffler une dynamique, malgré les difficultés que cela implique : « C'est difficile de changer les habitudes. Il faut trouver un équilibre entre les aspirations de chacun. Entre ceux qui veulent maintenir le 'boire et manger' dans la fête et ceux qui veulent proposer plus d'animations » explique Didier Verboom, membre du comité.

2020 devait être une année spéciale pour Virginal en fête. La kermesse voulait fêter l'anniversaire des 40 ans des Gilles de Virginal. Une dimension familiale et folklorique avait été réfléchi pour l'occasion. Mais le coronavirus a changé les plans. « On a d'abord tenté de proposer une formule plus réduite, avec une brocante. Mais les conditions sanitaires imposées à la fin du mois d'août sont devenues compliquées à mettre en place et nous avons dû renoncer. Depuis, toutes nos activités ont été annulées. » explique Didier.

La bonne nouvelle, c'est que, malgré les diverses annulations, les finances de l'association restent saines. « On n'a pas dû engager de frais dans ces activités. Pas de frais et pas de rentrées, nous sommes au même point qu'au début de l'année. »

Un avenir incertain

En cette période, l'avenir reste incertain pour Virginal en fête. Une réflexion qui témoigne de la difficulté, pour les petites associations, de trouver une motivation et des bénévoles pour la faire exister : « On a mis beaucoup d'énergie en 2020, et finalement, rien n'a pu se concrétiser. Le covid a remis les choses à plat... On ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, ni quelle sera la dynamique en 2021, ni comment chacun va encore s'impliquer dans l'association. Pour le moment, nous n'avons encore rien de prévu en 2021. Nous sommes un petit comité et ce serait bien d'avoir du sang neuf » conclut Didier Verboom.

DES COURS DE THÉÂTRE EN



Des cours en ligne pour l'Art qui show

LIGNE

Dans le secteur culturel aussi, la situation est compliquée, mais certains trouvent des solutions pour continuer à travailler. C'est le cas de l'Art qui show, une association qui propose des ateliers et des stages de théâtre aux enfants et aux adultes. Pour Valérie Tilmans, animatrice des ateliers de l'association, il faut rebondir à chaque changement de norme : « Après le premier confinement, j'ai envoyé des textes aux enfants. Ils les travaillaient en vidéo, me les renvoyaient et on avançait comme cela. Après, je montais tous les textes ensemble. »

« Pendant l'été, nous avons essayé de

mettre en place les stages mais il était trop tard. Nous n'avons reçu que quelques inscriptions, pas suffisantes pour être rentable... »

Puis est venu le deuxième confinement : « J'ai donné des cours en ligne pour les plus de 12 ans, devant mon écran. On pratique des exercices d'échauffement, l'expression, les sentiments, les exercices techniques... On travaille surtout la voix, le visage, etc. Difficile de travailler la mise en scène par écran interposé. Heureusement, pour les plus jeunes, les cours peuvent encore se donner. »

Une faculté de s'adapter et de rebondir

A la rentrée scolaire de septembre, les ateliers ont repris normalement, avec quelques mesures sanitaires.

« Chez les adultes, on a senti beaucoup de stress et de peur, malgré les mesures sanitaires qui étaient prises. Avec tous ces changements, ma crainte est que les élèves se lassent d'arrêter puis de reprendre, pour à nouveau arrêter... Ce n'est pas motivant. Certains se demandent si cela vaut la peine de travailler sur un spectacle qui n'aura peut-être pas lieu. »

L'aboutissement d'une année

« Nous organisons généralement un spectacle individuel en novembre et un autre collectif en mai. Ce spectacle, c'est l'aboutissement de toute une année de travail. S'il n'a pas lieu, c'est un manque à gagner financier pour l'association qui, pour le moment, puise dans ses réserves, mais c'est surtout une motivation qui s'envole pour tous les élèves. » confie Valérie.

Et cela pourrait-il encore durer ?

« Jusqu'à maintenant, le travail en ligne peut encore fonctionner, car c'est un travail individuel. Mais à partir du mois de février, on passe à la mise en scène. Et là, le travail à distance n'est plus possible. Il faut être ensemble sur scène... » explique Valérie Tilmans, avant de conclure « Il faudra s'adapter et rebondir. C'est un plaisir de travailler, et c'est une bulle d'oxygène pour mes élèves qui peuvent se vider la tête en ces temps compliqués. »

ET L'AVENIR ?

Finalement, qu'importe les activités qu'elles organisent, comme tous les secteurs de notre société, les associations de nos villages ont dû s'adapter à la pandémie. Contraintes et for-

cées. Dans certains cas, cela peut avoir de bonnes conséquences, et susciter la créativité. Se faire bousculer permet de sortir de la routine et de remettre ce qu'on fait en perspective. Pourtant, aujourd'hui, c'est bien la perspective qui manque. Aucune ne sait de quoi son avenir sera fait. Difficile, voire impossible, de lancer de nouveaux projets. Si le coronavirus a été un temps un vecteur de transformation, cette réactivité tend à s'éteindre par le manque de perspectives d'avenir.

Comment seront nos associations après cette crise ?

Différentes, probablement. Parfois, le changement sera imperceptible. Parfois, il sera fondamental. Du moment que ce coup d'arrêt ne devienne pas irréversible. Du moment que le dynamisme et la motivation, pour le moment malmenés, puisse reprendre quand la crise sera passée. Pour que, pour longtemps encore, nos associations puissent continuer à être le ciment de notre société. Parce que, soyons honnêtes, tout ce qu'elles organisent, tout ce qu'elles apportent, tout ce qu'elles produisent... tout cela nous manque terriblement... Pour notre bien-être et celui des autres.

Ludovic Devriendt
Animateur



REPAIR CAFÉ

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE
de 14h à 17h

Lieu à déf. **ANNULÉ**

Avec toutes les mesures d'hygiène recommandées (port du masque, distanciation, nettoyage des tables après chaque réparation, gel désinfectant à disposition).





RURALITÉ

LE MOT DU VÉTO : MONTRE-MOI TON ŒIL, JE TE DIRAI D'OÙ TU VIENS

Qu'ils soient noirs, perçants ou féroces, ce ne sont pas des chats dont nous allons parler mais bien des regards. Epargnés par les masques faciaux, seuls les yeux ont la chance, si l'on peut dire, de voir le monde en pandémie. Mais les animaux qui nous entourent voient-ils cela d'un autre œil ? L'anatomie comparée, la branche certainement la plus passionnante de la médecine, tant humaine que vétérinaire, permet d'y répondre.

Les millions d'années nécessaires à l'aboutissement de ces organes des sens particulièrement évolués, en ont fait des outils parfaitement adaptés au milieu dans lequel nous vivons. La performance oculaire dépendra de paramètres tels que la rapidité avec laquelle l'animal se déplace, sa place dans la pyramide alimentaire, son mode de vie (nocturne, diurne), son milieu environnant (aérien, aquatique) et le type de nourriture qu'il doit chasser ou saisir.

Voyons-nous tous la même chose ?

La palette de couleurs que nos yeux perçoivent, n'est en réalité qu'une infime partie du spectre électromagnétique. Nous ne voyons pas les rayons infrarouges. Contrairement à certains serpents (crotalidés) qui, même masqués, parviennent à détecter leur proie grâce aux fossettes sensorielles percevant la chaleur qui émane des rongeurs sous forme d'infrarouges.

Également imperceptibles par l'œil humain, les rayons ultraviolets (U.V.) sont toutefois visibles par des animaux tels que les oiseaux et abeilles. Celles-ci sont attirées par les dessins formés sur certaines fleurs exposées aux U.V. Cette capacité visuelle, développée en harmonie avec les fleurs, joue un véritable rôle d'indicateur à nectar. Quant aux oiseaux, ces U.V. permettront de sublimer les plus beaux reflets colorés de leur plumage lors des parades nuptiales.

Pupille verticale ou horizontale ?

L'organe qui module la quantité de lumière entrant dans l'œil n'est autre que la pupille. Elle sera d'autant plus perfectionnée chez un animal évoluant de jour comme de nuit. Le chat est un des rares mammifères à béné-

ficier d'une pupille verticale. Cette forme est la plus efficace dans le rôle de store limitant l'entrée de lumière en journée et optimisant le peu de lumière la nuit. Sous les étoiles, les yeux des chats donnent l'impression de briller, en réalité ils réfléchissent la lumière qui leur est envoyée. Ce phénomène d'amplification de l'éclairage est permis grâce à la présence d'une couche de cellules réfléchissantes dans le fond de l'œil, appelée tapetum lucidum (tapis de lumière).



A l'inverse, la pupille horizontale du cheval et des chèvres, trahit leur statut de proies. Cette forme caractéristique et l'emplacement des yeux sur les côtés de la tête, sont deux adaptations idéales pour balayer l'horizon à la recherche de prédateurs éventuels.

Capables de voir un pigeon à 8 km, la vision perçante des rapaces tels que le faucon pèlerin est idéale pour leur mode de vie. Leur acuité visuelle est fabuleuse. L'explication provient du nombre de cellules visuelles tapissant l'intérieur de l'œil (rétine). Si l'œil humain en possède 200 000 par millimètre carré, l'œil du faucon peut en posséder plus d'un million. Enfin, l'incroyable souplesse du cristallin des oiseaux est un outil idéal d'accommodation, leur permettant d'éviter les nombreux obstacles possibles en plein vol.

Qu'en est-il des animaux aquatiques ?

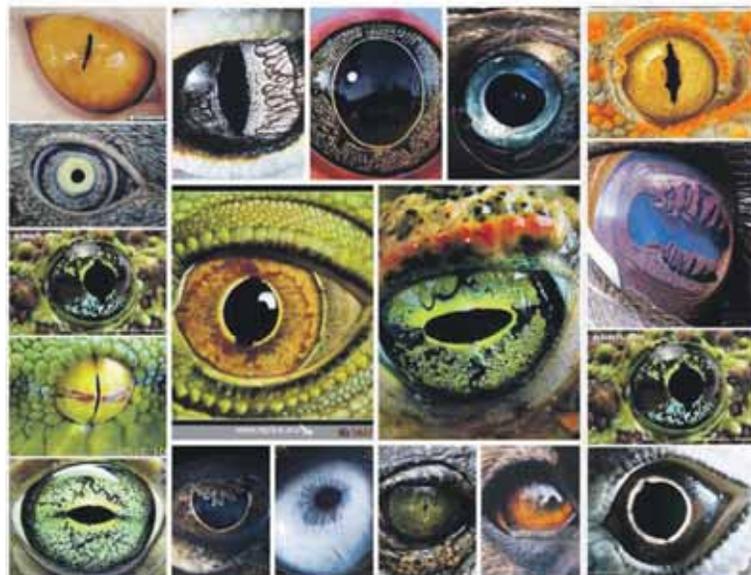
L'océan, lieu de tous les records, abrite l'œil le plus volumineux du règne animal. De la taille d'une tête humaine, c'est le calamar géant qui en bénéficie le plus, vu les centaines de mètres d'eau qui l'éloignent de la surface lumineuse. Ces organes à la taille démesurée ne sont pas de trop pour prévenir l'arrivée de son redoutable prédateur, le cachalot. Celui-ci a d'ailleurs beau être le plus grand carnassier existant, il dispose toutefois d'yeux étonnamment petits. La raison est son performant outil d'écholocation (sonar) qui prime sur sa vue à de telles profondeurs.

Nous l'aurons compris, il existe autant d'yeux que d'individus sur terre. Leur point commun est leur lien avec le système nerveux et l'intégration des informations visuelles. Les incroyables capacités d'adaptation dont font preuve nos animaux de compagnie ayant perdu la vue, nous imposent, une fois de plus, un profond respect pour le monde animal.

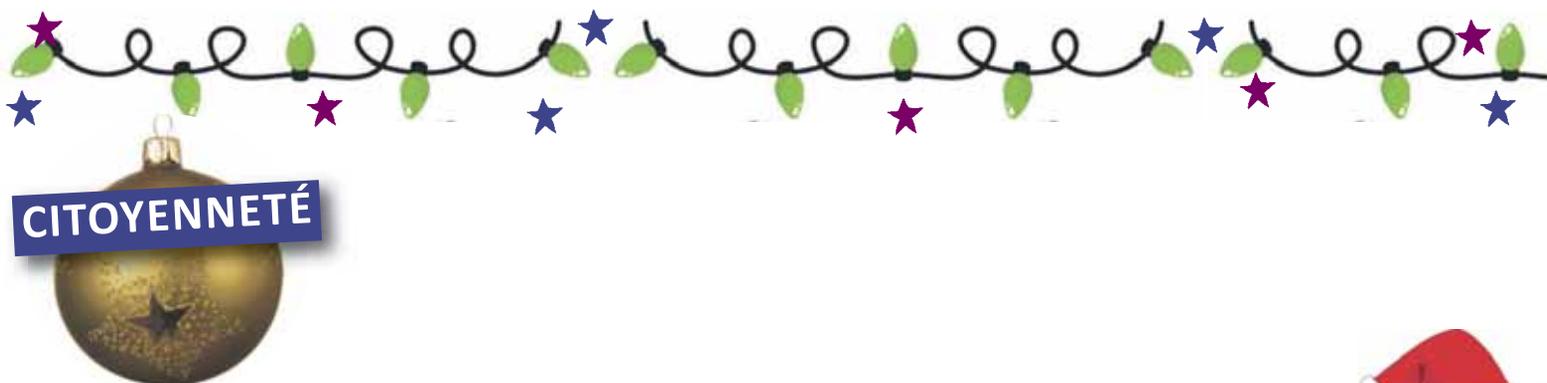
La baisse de la vue engendrée par une dégénérescence du cristallin chez les vieux chiens (cataracte) fait fréquemment l'objet de consultations vétérinaires. Pourtant, force est de constater l'incroyable compensation dont ils font preuve, par un éveil des autres sens, tels que l'odorat, l'audition et le toucher (moustaches, vibrisses). Comme me l'a démontré Stevie, ce jeune chat né sans yeux se déplaçant avec aisance dans son environnement quotidien semé d'obstacles.

En ces temps masqués, il est utile de nous rappeler que ce n'est pas tant notre vue, mais bien le regard que nous portons sur le monde, qui importe dans notre vie de citoyen itrois.

Dr Vétérinaire Bruno Veldeman
Journaliste en herbe



©Mandarin Duck



CITOYENNETÉ



CITIZEN BOX- QU'EST-CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ? (1)

Le principe de notre "boîte citoyenne" (Citizen box), c'est de proposer des outils, à tout un chacun, pour mieux comprendre, et pourquoi pas, agir sur notre société pour le moins complexe. Ici, pas de grandes théories, pas d'actions flamboyantes, mais, des explications et des pistes de réflexion pour rester en éveil et agir en toute conscience dans nos vies au quotidien. Le premier volet d'articles que nous vous proposons va nous amener à nous pencher sur le budget de notre commune. Qu'est-ce qu'on trouve dans un budget communal ? Comment doit-on le comprendre ? Quand et comment est-il établi ? ... Toutes ces questions et encore d'autres auxquelles nous allons tenter d'apporter des réponses via une série d'articles thématiques, qui paraîtront dans votre journal local.

Karim Sarton, animateur

Ce mois-ci, découvrons ensemble...

5 CLÉS POUR COMPRENDRE LES BUDGETS COMMUNAUX *

C'est la période des budgets communaux. Pas toujours évident de s'y retrouver lorsqu'on n'a pas les clés ou qu'on connaît peu les termes. Voici quelques notions utiles pour mieux comprendre le processus.

1 - La différence entre le budget ordinaire et extraordinaire

A chaque vote de budget, vos représentants doivent se prononcer sur un budget ordinaire et sur un budget extraordinaire. Les deux sont en effet séparés et n'ont pas les mêmes objectifs:

- Le budget ordinaire concerne les dépenses et rentrées récurrentes de la commune: payer les salaires des employés est une dépense ordinaire, par exemple.
- Le budget extraordinaire, par contre, vise les investissements. Ils ne sont pas récurrents (on ne construit pas un hall sportif tous les ans) et ont pour but de valoriser le patrimoine de la commune.

Si l'on devait comparer la commune à votre ménage, les achats de nourriture seraient inscrits au budget ordinaire, et la pose de panneaux photovoltaïques le seraient à l'extraordinaire.

2 - Les recettes

Une commune a besoin d'argent pour fonctionner. Les recettes communales sont de deux types: fiscales et non fiscales.



L'argent perçu sur une vente de bois est un exemple de recette non-fiscale.

Tandis que les recettes fiscales se divisent elles-mêmes en deux types: les taxes propres à la commune (sur les immondices, les secondes résidences) et les centimes additionnels. Comme leur nom l'indique, il s'agit de suppléments prélevés par les communes sur un impôt ou une taxe fédérale ou régionale. Les plus connus sont l'additionnel à l'impôt des personnes physiques (IPP) et au précompte immobilier.

3 - Les dépenses

Comme on l'a vu plus haut, les dépenses peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

Les dépenses ordinaires sont de

quatre types:

- les dépenses de fonctionnement (chauffage des bâtiments communaux,...)
- les dépenses de personnel (salaires, ...)
- les dépenses de transfert vers d'autres entités (zone de secours, zone de police, CPAS,...)
- le remboursement des emprunts

Les dépenses extraordinaires se rapportent aux investissements. Elles peuvent être effectuées dans divers postes, comme l'enseignement, le sport, les travaux, la culture. Bref, dans tous les domaines de compétence d'une commune.

ses finances. C'est ce qu'on appelle les modifications budgétaires (MB).

5 - L'équilibre et les éventuels surplus

Les communes wallonnes sont désormais obligées de présenter un budget au minimum à l'équilibre, voire en surplus (ce qu'on appelle un boni dans le jargon). Leur budget doit être réalisé de manière à ce qu'elles prévoient de gagner autant, sinon plus, que ce qu'elles vont dépenser.

Lorsqu'elles ont de l'argent de côté, elle peuvent le placer dans deux types de "réserves": la provision ou les fonds de réserve.

La provision ne peut s'effectuer que sur un budget ordinaire. la commune peut donc prévoir une somme en vue d'un besoin futur et probable (par exemple, si elle est en contentieux et qu'elle risque de devoir payer des frais de justice).

Les fonds de réserve peuvent être ordinaire ou extraordinaire. Ils sont extraits du budget et mis de côté pour servir plus tard.

4 - La différence entre un budget et un compte

Le budget est une prévision pour l'année à venir. Si vous partez en vacances, vous calculez généralement les montants que vous pouvez allouer à chaque poste de dépense: essence, péages, hôtel, etc.

Le compte est la suite du budget: vous comparez ce que vous avez effectivement dépensé à la somme que vous aviez prévue. Dans une commune, c'est la même chose: a-t-on bien reçu le subside (recette) que nous attendions? Les réfections de voiries n'ont-elles pas dépassé la somme prévue au départ?

Pendant l'année, la commune a également la possibilité de lisser plusieurs fois son budget, afin de mieux coller à la réalité récente et à l'état de

* Cet article a été réalisé et publié par MATELE, le 04/12/2019. Les explications sont disponibles, en vidéo, à l'adresse suivante : <https://www.matele.be/5-cles-pour-comprendre-les-budgets-communaux>



ENVIRONNEMENT

DES HABITANTS DES 3 VILLAGES RÉUNIS POUR L'OPÉRATION "MON QUARTIER C'EST DANS LA POCHE" TENUE LE 18 OCTOBRE À VIRGINAL, ... AVEC LE GESTE CITOYEN COMME GÈNE COMMUN

Vous étiez au moins 25 habitants de Virginal, Ittre et Haut-ittre à joindre vos forces pour ouvrir la saison de la chasse aux déchets sauvages dans notre village de Virginal. C'est un record et un beau succès. Un GRAND MERCI à tous les participants, et une mention spéciale pour nos amis de la Maisonnée qui participaient pour la deuxième fois, ainsi qu'aux familles qui ont réuni 2, voire 3 générations ce dimanche 18 octobre.



Grâce à vous, les habitants, la cinquième opération a pu se tenir à Virginal, après Le Sart (Octobre 2019), Haut-Ittre (Novembre 2019), Huleu (Janvier 2020) et Ittre (Mars 2020), chaque fois en partenariat avec un

entrepreneur ou une association, et soutenue par la présence de responsables de notre Commune.

Vous savez pourquoi vous venez, et chacun d'entre vous n'a pas besoin

de l'exprimer car le geste citoyen fait partie de votre ADN. Nous aimerions toutefois citer plusieurs raisons qui ont été exprimées au cours de ces 12 mois passés depuis la première opération réalisée l'année dernière.

Ainsi les déchets sauvages:

- Nuisent à la flore, faune, rivière, océans, mais aussi à notre agriculture et nos élevages,
- Se retrouvent un jour dans nos assiettes (Particules de microplastiques),
- Créent un sentiment d'insécurité.

Ramasser les déchets sauvagement délaissés par certains dans la nature et nos villages:

- Fait reculer l'indifférence de nos citoyens à cette problématique,
- Corrige le biais cognitif des plus influençables qui ne jettent pas s'ils ne voient pas de déchets dans leur en-

vironnement,

- Crée des liens entre les habitants.

Nous aurions aimé renforcer encore davantage ces liens entre vous toutes et tous suite à l'invitation l'invitation que nous avons aimablement reçue des responsables de l'ASBL EQUINOIA, mais les conditions sanitaires nous ont amené à mettre ce moment convivial entre parenthèses.

Ce n'est que partie remise, promis !

Pour les Amis de la Propreté Ittrois (API3) - Emmanuel Gervy, Guy Godeau, Cédric Larcin, Anne Lucas, Clarisse Tissot, Didier Verboom, Marie-Madeleine Wiewauters, Claire Willems

Les partenaires: ASBL EQUINOIA et la Commune d'Ittre

LA LANGUE DE CHEZ NOUS

LE ou LA Covid 19 ? COVID est l'acronyme de "Corona Virus Disease 2019" (maladie du corona virus). Le noyau de ce groupe est "maladie, étant du genre féminin, on doit dire LA.

On dit **LA "SNCB"** car le noyau de ce groupe est "Société", donc féminin.

On dit **LE "CIO"**, (Comité International Olympique) car le noyau de ce groupe est "Comité", donc masculin.

On dit **LE "FBI"**, (Federal Bureau of Investigation) car le noyau de ce groupe est "bureau", donc masculin.

Arthur Deghorain

MAIS QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISONNÉE ?

Malgré le confinement, les mesures gouvernementales et les interdictions de sortie pour notre institution, nous continuons à maintenir le cap !

Suivez-nous sur la page Facebook : Tv Maisonnée. On vous propose quelques colis cadeaux et de la déco pour la maison.

Livraison à domicile possible (+-10km autour de Ittre) ou via click and go.

Tout se passe par commande via l'adresse suivante : emilie.vanherrewegen@lamaisonnee.be

Emilie VANHERREWEGEN
Animatrice à La Maisonnée



ASSOCIATIONS





EN MÉMOIRE



DÉCÈS DE MARC MOMMENS



Le conseil d'administration d'Interyacht est profondément attristé de vous informer du décès de son Administrateur, Capitaine de port et ami, Marc Mommens décédé inopinément ce samedi 31 octobre 2020.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

L'équipe d'Interyacht

DÉCÈS DE SIMONE BERTOUX



Album de famille 1986, édité par le CLI, photo Thierry Leveau

Simone Bertoux s'en est allée tranquillement le 1er novembre dernier, dans sa 94 ième année.

Pour les anciens, Simone, c'est la femme joviale qui a tenu durant des dizaines d'années la Librairie Bertoux sur la Place Saint Rémy. En face de l'Administration communale, là où se trouve aujourd'hui la société de titres-services.

J'en garde un souvenir ému. Simone et la maison des « Bertoux » étaient toujours disponibles pour tous. A l'époque, les bureaux du Centre culturel étaient situés juste en face de la librairie, au-dessus du bureau de

poste aujourd'hui disparu. Le Centre culturel d'Iltre (alors appelé CLI) et les Bertoux avaient un lien privilégié.

Robert Bertoux, l'époux de Simone, a été le premier Président du CLI. Il était de ce fait fréquent que, dès qu'il nous manquait un tournevis, un escabeau ou toute autre bricole, nous traversions la rue... Nous étions toujours reçus avec le sourire !

Tout notre soutien et reconnaissance à Serge et Nanou, ses enfants et leur famille.

*Luc Schoukens
Ancien animateur-directeur du CLI*

DECES DE FRANCINE FRANKE VAN MEIR (1931 – 2020)

Francine, la fille unique de Marthe Donas, s'est éteinte le 3 novembre 2020. Sa donation d'une vingtaine de peintures et dessins de sa mère est à l'origine de la création du musée.



qu'elle appartenait sous le nom de Sœur Françoise.

Le Musée Marthe Donas témoignera prochainement de sa reconnaissance à l'égard de Francine en organisant un hommage sous la forme d'une exposition.

L'équipe du Musée Marthe Donas



Ces œuvres étaient destinées à l'ancienne chapelle construite par la Congrégation de l'Enfant-Jésus, à la



RUBRIKE IN WALON

Remarque le IN se lit et se prononce toujours comme dans l'appellation de la rivière le Hain, jamais comme « in vino veritas » ou « ik ben in mijn bed ». J'ai vu un chien : dj'ai vu in tchi.

Quelques règles : le wallon s'écrit et se lit syllabe après syllabe : bon/djoû à tèt/tous, cou/mint da/lez : bonjour à tous, comment allez-vous ? Note : dans cette forme, le vous ne se traduit pas en wallon. Exemple : avez-vous froid ?, se traduit par : avez frwèd ?

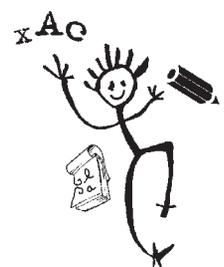
Piège : inne doit se prononcer in/ne comme hai/ne. Pour faciliter la lecture, on écrira in.ne. Ainsi, le mot avoine se traduit par a/vin/ne que l'on écrit avin.ne. Exemple : il est bête à manger de l'avoine : *il est biësse à mindji d' l'avin.ne.*

Les participes passés avec le verbe avoir sont invariables : les prunes que j'ai cueillies : lès prones què dj'ai coudu (et non couduwes).

En conjugaison, les terminaisons en -ent des 3ème personnes du pluriel deviennent -e. Ils donnent : is done ou is done'nè ou is done'tè que l'on peut aussi écrire is done-nè ou is done-tè.

Alez, bone djoûméye, yè al prochin.ne !

Lès vis paltots





CONSEIL COMMUNAL CONJOINT COMMUNE & CPAS - 17 NOVEMBRE 2020

Présents : Christian Fayt (EPI), Françoise Peeterbroeck (EPI), Fabienne Mollaert (EPI), Jacques Wautier (EPI), Pascal Henry (MR), Lindsay Gorez (MR), Paul Pierson (EPI), Arthur Deghorain (EPI), Alizée Olivier (MR), Ferdinand Jolly (I.C.), Daniel Vankerkove (I.C.), Hélène de Schoutheete (I.C.), Pascale Carton (I.C.), Chantal Vanvarebergh (I.C.), Claude Debrulle (Pacte), Pol Perniaux (Pacte), Luc Schoukens (Pacte).

Conseillers de l'action sociale : Christophe Raucq (EPI), Andrée Thibaut (EPI), Fabrice Henry (MR), Carine de Lichtervelde (MR), Marie-Eve Defrance (Pacte), Marie Amandine Della Faille (I.C.), Thierry Wyns (I.C.), Isabelle Godfroid (I.C.)

Avant de commencer, **Christian Fayt (EPI)** tient à remercier l'administration pour le travail réalisé afin d'organiser ces rencontres en visioconférences. Il remercie toutes les personnes investies et qui ont fait un travail remarquable malgré un stress déjà important. C'est une petite commune, il n'y a pas d'informaticien, mais le défi est relevé.

1. SYNERGIES DU CPAS

Françoise Peeterbroeck (EPI – Présidente du CPAS) présente la liste des synergies, qui s'est encore agrandie cette année.

Synergies Commune et CPAS

- **Ressources humaines :** une seule directrice financière pour les deux institutions (à 25 % au CPAS), mise à disposition de personnel en réinsertion à l'administration communale (articles 60), mise à disposition du tuteur énergie à destination des habitants ittrois, convention collective Commune et CPAS pour le SIPPT commun, gestion commune du 2ème pilier du fond de pension, mise à disposition de personnel communal pour l'aménagement des jardins des deux crèches, mise à disposition du conseiller en prévention communal pour des visites de vérification liées à la lutte contre le Covid dans les bâtiments du CPAS et les crèches, mise à disposition de personnel communal pour la distribution des repas préparés par le CPAS dans les écoles, mise à disposition du personnel CPAS pour les petites réparations des vélos électriques, mise à disposition du service travaux communal pour la réalisation de divers travaux à la crèche de Virginal.

- **Coûts énergétiques :** achat groupé de carburant pour les véhicules, marché public commun pour le gaz et l'électricité, installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du CPAS.

- **Marchés publics communs :** frais d'entretien

des chaudières, nettoyage des locaux, achat de peinture, achat de bois et matériaux, achat de petit matériel de bureau via le SPW, vêtements de sécurité et chaussures de sécurité, services postaux, service de location et entretien des tapis, renting de véhicules, entretien du montage de la crèche de Virginal, location de photocopieurs via le SPW, achat de plantes et bulbes, achat groupé de sacs poubelles organiques pour le CPAS et les crèches par l'Administration.

- **Information :** mise à disposition de place dans le bulletin communal pour le CPAS, partage du site internet, valorisation du service d'aide aux familles et de repas lors de la distribution des colis de Noël.

- **Bâtiments :** partage de l'ancienne poste pour les archives des deux organismes, rafraîchissement par le service travaux communal de différents bâtiments CPAS, mise à disposition d'un logement d'urgence, construction de la crèche par la Commune et gestion par le CPAS, création d'une rampe d'accès PMR au CPAS par le service travaux de la commune, utilisation de locaux communaux pour l'organisation du Conseil de l'Action Sociale, mise à disposition du bâtiment à côté de la crèche de Virginal pour agrandir et accueillir ainsi 21 enfants.

- **Finances :** convention de trésorerie pour la création d'un fond de réserve de trésorerie pour le CPAS, gestion par la commune du fond de pension du Président du CPAS, étude pour une renégociation des contrats de téléphonie.

- **Matériel :** partage d'outillage technique entre les deux services travaux.

- **Sécurité :** mise à disposition du matériel pour la lutte contre le Covid au CPAS, installation de bornes pour le gel hydroalcoolique dans le CPAS et les crèches.

- Travail en synergie pour le suivi des inondations de 2014.

- **Activités :** PCS, organisation par les crèches CPAS d'un spectacle théâtral pour enfants pour les crèches et écoles maternelles de Virginal.

- Distribution de potage au personnel communal de novembre à mars.

- Analyse et conseils juridiques avec une aide ponctuelle de la Directrice Générale de l'Administration communale et du juriste pendant le mandat faisant fonction du Directeur du CPAS.

Synergies avec d'autres CPAS

- Audit réalisé par le tuteur énergie des quatre communes de l'Ouest du Brabant wallon.

- Marché public commun des CPAS d'Ittre et de Rebecq pour le contrôle médical.

- Convention de partenariat entre les CPAS d'Ittre et de Tubize pour la réinsertion sociale dans le secteur agricole.

Synergie CPAS et CLI

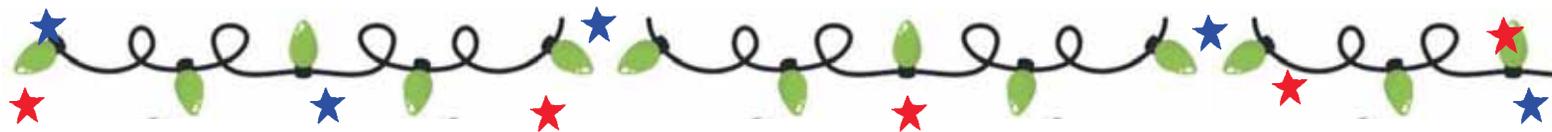
- Mise à disposition de personnel article 60 au CLI

Synergie avec le Roman Pays

- Mise à disposition de 7 appartements au total

Chantal Vanvarebergh (I.C.) constate que les frais de téléphonie sont importants. Une synergie est-elle prévue pour les réduire ? Elle note également qu'avec le télétravail de plus en plus présent, il est parfois compliqué de joindre un collaborateur qui utilise son téléphone privé en télétravail. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** rappelle qu'une des synergies concerne la renégociation du contrat de téléphonie. Concernant le fait de savoir joindre les travailleurs, elle rappelle qu'il y a toujours au moins une personne présente par service qui peut répondre aux questions donc cela lui semble un peu exagéré de dire que les services ne sont pas joignables.

Claude Debrulle (Pacte) s'associe aux remerciements envers l'administration pour l'organisation technique de la visioconférence, mais également pour avoir accepté d'accueillir sur place les conseillers qui avaient des problèmes de matériel. Il félicite ensuite pour l'augmentation du nombre de synergies. Toutefois, il émet le même regret que les années précédentes. Ces réunions ont lieu une fois par an. Au-delà des synergies, le conseiller estime pourtant qu'il pourrait y avoir un travail constructif à faire en commun avec les conseils communaux et de l'action sociale pour réfléchir à la politique sociale de l'entité. Il note par exemple une réflexion possible sur les aménagements à concevoir pour envisager des espaces de travail communs et une adaptation aux nouvelles façons de travailler. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** note son regret. Par rapport aux nouvelles façons de travailler, et à l'aménagement de l'ancienne poste pour faire évoluer des synergies, le dossier sera évidemment suivi par les deux conseils. **Christian Fayt (EPI)** confirme



que ces aménagements donneront lieu à de nouvelles stratégies. Par exemple, les employés respectifs qui gèrent les RH pour chaque institution pourront se regrouper. Attention toutefois, l'idée n'est pas une fusion puisque le CPAS gère beaucoup de choses en huis-clos. **Thierry Wyns (I.C.)** félicite le personnel du CPAS pour la mise en œuvre dynamique des décisions politiques prises par le conseil de l'action sociale. Le Covid a compliqué la tâche de chacun mais ils ont continué à faire leur travail de façon efficace. Par rapport à la proposition du conseiller Debrulle, il estime lui qu'il ne faut pas plus de réunions communes. Il craint que cela fasse perdre la faculté du CPAS à faire du service social.

Claude Debrulle (Pacte) insiste sur le fait que ce qu'il propose, ce n'est pas une fusion entre les organismes, mais bien une réflexion commune pour la politique sociale en général. Il est évident que tout le travail confidentiel doit rester aux mains de l'action sociale.

Luc Schoukens (Pacte) remercie également la Présidente pour ses explications, bien qu'elles soient assez récurrentes chaque année selon lui. Il a deux questions : qu'en est-il de la demande d'intégrer plus de produits locaux, naturels et/ou biologiques pour les repas des écoles et livrés à domicile ? Le conseiller aimerait également connaître un peu plus la mission du tuteur énergie, puisque, si ses informations sont exactes, il est à disposition d'Iltre un jour par semaine uniquement. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** note quand même qu'il y a dix synergies en plus par rapport à 2019, ce n'est pas rien. Pour les repas et l'intégration de produits locaux, un nouveau marché public a été relancé, mais il n'y a pas eu de réponses de producteurs locaux. Le cahier des charges va être retravaillé pour affiner et peut-être faire plus de lots. Concernant le tuteur énergie, il est à disposition de tous les habitants avec une priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale. Il est en effet disponible pour Iltre un jour par semaine et il a des journées bien remplies. **Pol Perriaux (Pacte)** se demande s'il y a une explication pour la non-réponse des producteurs au marché public. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** ne sait pas exactement. Peut-être que c'est trop contraignant, peut-être que cela cause du travail administratif supplémentaire. Elle peut demander. Elle restera toutefois attentive à ce que le fait de préciser le cahier des charges n'entraîne pas non plus une charge de travail supplémentaire (commandes et factures démultipliées pour l'administration).

Ferdinand Jolly (I.C.) annonce que son groupe considère et regrette que les synergies ne vont pas assez loin. I.C. aurait aimé que ce soit un état d'esprit présent de façon plus active. Le groupe propose d'ailleurs, pour plus d'efficacité et un coût réduit, la fusion de trois services : les services travaux, personnel et finances. Il propose que la responsable du personnel de la commune et la responsable du personnel du PCAS puissent travailler en synergie dans le même bureau, situé à l'arrière du service population, dont l'accès par

l'arrière de la maison communale est confidentiel. Il est essentiel que ces deux responsables puissent se remplacer mutuellement si nécessaire. Le groupe I.C. regrette également qu'il n'y ait pas eu de mesures depuis la crise de management de 2019.

Françoise Peeterbroeck (EPI) répond qu'il était dur de prévoir la durée de l'absence de l'ancienne directrice générale. **Christian Fayt (EPI)** ajoute que cette personne rendait des certificats mois par mois, il était donc difficile de prendre des mesures. Cela a causé des problèmes avec la tutelle d'ailleurs. Il en profite pour remercier et féliciter Françoise Peeterbroeck pour le travail fourni afin de faire tourner le CPAS sans sa Directrice Générale pendant plusieurs mois. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** reconnaît que le travail du CPAS pendant cette crise de management et la crise Covid également a été exemplaire. Toutefois, la solution qui a fini par se présenter était connue depuis le début et aurait pu, selon elle, être proposée dès le début de l'absence de la DG du CPAS et éviter ainsi la crise.

Daniel Vankerkove (I.C.) demande quant à lui comment ont fonctionné les gardes d'enfants, dans les crèches et avec les gardiennes à domicile, durant la crise Covid. Il s'interroge aussi sur le fonctionnement de la distribution des repas dans les écoles. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** rappelle que le CPAS d'Iltre ne gère plus les gardiennes à domicile, mais bien le CPAS de Braine-le-Château. Elle ne sait donc pas répondre. Pour les crèches, elles étaient ouvertes tout le temps, si ce n'est durant les trois semaines de vacances en juillet et durant les vacances d'automne. Il a fallu en fermer une des deux pendant quelques temps parce qu'il y avait moins d'enfants, mais les équipes sont restées disponibles. **Christian Fayt (EPI)** répond pour les repas dans les écoles. Le code rouge étant toujours de vigueur, seules les classes de maternelles peuvent bénéficier de repas. Les écoles libres ont choisi de mettre en pause les repas chauds également. Il note toutefois que la demande de repas à domicile pour les personnes âgées avait augmenté à la suite de la présentation lors de la distribution des colis de Noël.

Françoise Peeterbroeck (EPI) souhaite conclure en remerciant le personnel du CPAS pour le travail accompli dans l'ombre essentiellement. Chacun donne le meilleur de lui pour répondre aux demandes des citoyens ittrois.

Julie Duthy



AMNESTY INTERNATIONAL CAMPAGNE BOUGIES : NOS DROITS HUMAINS MENACÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

La défense des droits humains et des libertés individuelles dans le contexte de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 est au cœur de la traditionnelle campagne de vente de bougies d'Amnesty International, qui se tiendra jusqu'au 10 décembre, Journée internationale des droits humains.

« L'achat d'une bougie Amnesty est dans ce contexte une façon concrète de nous soutenir en finançant directement notre travail de protection des droits humains en toute indépendance, comme lorsque nous alertons sur [les violations des droits des résident-e-s des maisons de repos en Belgique. »

CAMPAGNE BOUGIES 2020 - COMMANDEZ VOS BOUGIES POUR LES VENDRE À VOTRE ENTOURAGE !

Vendez ces 12 bougies classiques dans le cadre de notre campagne Bougies 2020.

La commande s'effectue désormais directement en ligne. Vous pouvez également choisir de vendre d'autres bougies que ces bougies classiques, ou alors de vendre des produits aux couleurs d'Amnesty (gourdes, carnets, sacs à dos, T-shirts, etc.). Le tout sans quantité minimale.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les bougies et autres articles vendus dans le cadre de la campagne de vente d'Amnesty International de fin d'année sont disponibles à cette adresse : <http://boutique.amnesty.be>

Pour faire un don à Amnesty International dans le cadre de sa campagne de vente de fin d'année : www.amnesty.be/don-bougie. Il est à noter par ailleurs que tous les dons de plus de 40 € bénéficient cette année d'une réduction fiscale exceptionnelle de 60%.

Disponibles à la pharmacie Dubois à Iltre.





Présents : Christian Fayt (EPI), Françoise Peeterbroeck (EPI), Pascal Henry (MR), Fabienne Mollaert (EPI), Lindsay Gorez (MR), Jacques Wautier (EPI), Alizée Olivier (MR), Arthur Deghorain (EPI), Paul Pierson (EPI), Ferdinand Jolly (I.C.), Hélène de Schoutheete (I.C.), Daniel Vankerkove (I.C.), Pascale Carton (I.C.), Chantal Vanvarebergh (I.C.), Luc Schoukens (Pacte), Pol Perniaux (Pacte), Claude Debrulle (Pacte).

Carole Spaute (Directrice Générale de l'Administration Communale).

1. COVID-19 – POINT SUR LA SITUATION – MESURES : PRISE D'ACTE

Christian Fayt (EPI) explique que la situation sur le territoire ittrois avait été problématique au moment de l'envoi des documents aux conseillers. Cependant, il y a eu une amélioration depuis, bien que le virus semble reprendre un peu de terrain. Le Bourgmestre explique que les quinze jours de congés d'automne ont fait beaucoup de bien au corps professoral. Concernant les garderies assurées pendant la même période, il y a eu peu de demande mais les activités ont pu être assurées. Les écoles ont repris et sont encore en code rouge. Cela signifie qu'il y a peu de manifestations extérieures qui sont autorisées. Les écoles primaires ne peuvent plus proposer de repas chauds, mais les écoles maternelles oui. Dans l'administration communale, quelques cas dont certains sérieux ont été recensés. L'administration continue de fonctionner. Il précise également qu'il y a eu quelques problèmes dans les hômes mais qui semblent désormais sous contrôle. Une vingtaine de cas ont été détectés à la prison d'Ittre également.

Le Bourgmestre demande de continuer à se protéger et à protéger les autres. Il précise que les hôpitaux du Brabant wallon sont saturés. Il remarque également que cette deuxième vague rend tout le monde plus à cran, elle touche les gens de plus près. Il espère donc qu'elle diminuera rapidement.

Concernant les mesures prises, les zones à proximité des écoles sont des zones où le masque est obligatoire. Pour l'administration communale, l'accueil citoyen est maintenu. Le service population préfère rester ouvert, avec une personne présente sur place et les autres en télétravail. Le système de rendez-vous par réservations lancé lors du premier confinement ne fonctionnait pas de façon efficace. Toutes les précautions sont prises pour que ça puisse rester ouvert.

Luc Schoukens (Pacte) demande si le choix de

faire le conseil communal en visioconférence est aussi lié à la lutte contre le coronavirus. Il déclare avoir vu d'autres communes rester en présentiel et suppose donc que c'est un choix de la part du Collège. **Christian Fayt (EPI)** explique qu'il s'agit également d'une demande de certains conseillers. Il s'excuse d'ailleurs au public pour les problèmes techniques. **Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Comm.)** ajoute que l'article 15 de l'arrêté interdit les réunions de plus de quatre personnes. La tutelle a donc considéré qu'il était préférable d'opter pour les visioconférences dans le cadre des conseils communaux. A priori, les pouvoirs locaux ne font donc pas exception.

2. ENVIRONNEMENT – GESTION COMMUNALE DES DÉCHETS DES MÉNAGES – COÛT VÉRITÉ BUDGET 2021 (99%) : DÉCISION

Christian Fayt (EPI) rappelle que l'ensemble des dépenses relatives aux déchets ménagers doit être compensé par des recettes liées à leur gestion. C'est le principe de pollueur-payeur qu'induit le coût-vérité. Depuis 2012, il est demandé aux communes de situer ce taux entre 95 et 110 %.

Fabienne Mollaert (EPI) annonce qu'il y a eu une hausse des coûts de la gestion du recyclage ainsi que des coûts de gestion du personnel notamment, ce qui entraîne une hausse de 15 % des dépenses. La commune d'Ittre a donc décidé de viser un taux de couverture du coût-vérité de 99%.

Pol Perniaux (Pacte) souligne que la hausse des dépenses, selon ce qu'a expliqué l'échevine, ne semble pas liée à une hausse de la quantité des déchets mais plus à une hausse de frais de fonctionnement. **Fabienne Mollaert (EPI)** confirme que la quantité de déchets est en baisse constante ces dernières années. Actuellement, Ittre a une moyenne de 138kg de déchets ménagers par habitant. Il y a quatre ou cinq ans, cette moyenne était de 154kg. L'échevine envisage un objectif de 100kg de moyenne et rappelle la volonté de mettre en place des actions notamment pour favoriser le compostage et le zéro déchet, mais le confinement rend tout cela plus compliqué. **Christian Fayt (EPI)** insiste sur le fait que la réduction des quantités de déchets est négligeable dans les coûts et il le regrette. « Plus on trie, plus on paye ». Le coût du ramassage a bien augmenté. On impose au niveau communal de faire attention, mais cela n'est pas la solution pour baisser les coûts. **Pol Perniaux (Pacte)** s'interroge sur le succès des sacs à déchets organiques. **Fabienne Mollaert (EPI)** répond que les citoyens les utilisent de plus en plus, mais ce n'est pas encore chiffré. **Pol Perniaux (Pacte)** se ré-

jouit de voir que le but poursuivi par les autorités communales reste d'arriver à une diminution des déchets. Il s'interroge enfin sur les années à venir. Qu'en est-il de la réflexion sur la poubelle à puce par exemple ? **Fabienne Mollaert (EPI)** rappelle que le problème avec les poubelles à puce, c'est que plusieurs rues de la commune ne sont pas adaptées à leur collecte. **Luc Schoukens (Pacte)** entend bien les arguments d'accessibilité et les difficultés de gestion. Cependant, il doute qu'Ittre soit la seule commune avec ces problèmes. D'autres communes rurales se sont déjà lancées. Il faut montrer une volonté d'aller de l'avant, selon lui et faire un maximum pour que le citoyen ne paye pas constamment le prix des efforts à faire.

Christian Fayt (EPI) ajoute que beaucoup de communes du Brabant wallon augmentent leurs prix cette année. Ici, en commun accord avec les communes de l'Ouest du Brabant wallon, les prix des sacs poubelles sont augmentés et vont être identiques dans les quatre communes. La redevance augmente également mais reste dans les moins chères quand même.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

3. RÈGLEMENT TAXE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – EXERCICE 2021 ET RÈGLEMENT REDEVANCE – ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (SACS POUBELLES) : DÉCISIONS

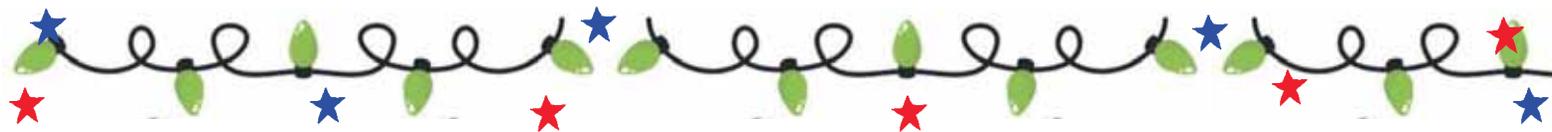
Fabienne Mollaert (EPI) poursuit en expliquant que pour arriver aux 99 %, il a fallu modifier le règlement taxe et le prix des sacs poubelles.

La taxe est fixée à :

- 45 EUR pour les personnes isolées
- 75 EUR par ménage de deux personnes
- 95 EUR par ménage d'au moins trois personnes ou par groupe de dix personnes vivant en communauté / pour chaque établissement commercial, artisanal, industriel ou de profession libérale / pour les immeubles abritant en même temps le redevable isolé et les locaux destinés à son activité / pour chaque maison, bungalow, chalet de week-end ou de vacances
- 110 EUR pour les immeubles abritant en même temps le ménage du redevable et les locaux destinés à son activité

Des ristournes sont accordées aux contribuables :

- 5 EUR aux familles de 5 personnes et plus
- 12 EUR aux personnes isolées bénéficiant du RIS ou de la GRAPA ou d'un revenu équivalent
- 20 EUR aux ménages et aux familles monoparentales qui bénéficient du RIS ou de la GRAPA ou d'un revenu équivalent



Le prix des sacs poubelles est, lui, fixé à 1,5 EUR par sac.

Claude Debrulle (Pacte) a bien entendu la volonté des quatre communes de l'Ouest du Brabant wallon de s'aligner et l'explication de la hausse des coûts. Toutefois, il note que Lasne a récemment augmenté de 5 EUR son règlement taxe, mais qu'un isolé reste à 24 EUR, contre 45 EUR ici. Il y a quand même une différence substantielle. Ils sont à 101 % dans le taux de coût-vérité. Il note également que dans les « considérant » de la délibération, il est indiqué le report de la décision qui fixe les modalités de distribution de sacs poubelles gratuits. Qu'en est-il ? **Christian Fayt (EPI)** rappelle que c'est formulé comme cela depuis quatre ans. Donner un rouleau gratuit en plus coûterait 40 000 EUR supplémentaires (notamment les heures comptabilisées des employés). Des réductions sont accordées pour des gens qui peuvent en avoir besoin. Il admet que certaines communes proposent des taxes moins chères, mais il rappelle que beaucoup sont plus chères également. Peut-être faut-il gratter un peu pour voir à quoi sont dues ces différences. Enfin, le Bourgmestre explique que lorsque le sac était à 1,25 € à Ittre et plus cher à Braine-le-Comte, on pouvait voir du « tourisme de sacs poubelles » d'une commune à l'autre. Cela va diminuer désormais. **Claude Debrulle (Pacte)** approuve la proposition de chercher à savoir pourquoi ces différences entre les communes. Il veut clarifier la réponse reçue également. Cela signifie donc qu'il n'y aura pas de distribution de sacs poubelles ? **Christian Fayt (EPI)** confirme, cela sera réservé à ceux qui en ont le plus besoin encore cette année.

Ferdinand Jolly (I.C.) approuve ce concept de pollueur-payeur. Son groupe a demandé une simulation à l'administration communale pour voir quelles étaient les options : augmenter le règlement taxe, augmenter la redevance des sacs ou les deux. Selon cette analyse, si seul le sac est augmenté à 1,6 EUR, le taux de coût-vérité est de 95 %. Ce taux monte à 100 % si le sac augmente à 1,75 % sans changer le règlement taxe. Son parti encourage cette option pour que le citoyen ne soit pas augmenté de toutes parts. **Christian Fayt (EPI)** rappelle que les mesures ont été réfléchies avec les quatre communes de l'Ouest du Brabant wallon, qui se sont toutes mises d'accord sur le prix du sac à 1,5 EUR. De plus, le Bourgmestre craint qu'une hausse trop forte du prix des sacs entraîne une hausse du nombre de dépôts sauvages, dont la gestion revient à la charge de la commune. Il estime que la solution proposée est un juste milieu. **Luc Schoukens (Pacte)** trouve la proposition intéressante parce qu'il y a une volonté de réduction des déchets. Il rappelle la demande de poubelles à puce de son parti et déclare soutenir l'amendement d'I.C.

Daniel Vankerkove (I.C.) s'inquiète de voir la commune éventrée par les pollueurs et leurs dépôts sauvages. Ce sont eux qui devraient payer le plus, cela est-il pris en compte ? Il annonce éga-



Protocole d'accord sur la réduction de la taxe communale

lement que dès juillet prochain, tous les plastiques pourront aller dans les sacs P.M.C., diminuant ainsi le contenu des sacs de déchets ménagers. Le conseiller estime que l'idée de la poubelle à puce ne doit pas être abandonnée. Il arrivera un moment où toutes les communes les utiliseront, selon lui. Il note que Chastre, l'un des pionnières en la matière, affiche un taux de déchets ménagers extrêmement bas : 90kg en moyenne par habitant. Enfin, le conseiller estime que l'écoresponsabilité est de plus en plus intégrée dans le mode d'achats des habitants : dès leur passage en magasins, ils font attention face au suremballage, etc.

Christian Fayt (EPI) ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas à nouveau besoin de faire une hausse en 2021, puisqu'on parle de taxe sur l'incinération, d'une baisse du tonnage de sacs blancs, etc. Concernant les poubelles à puces, certes cela entraîne une réduction des déchets, mais il faut bien expliquer au citoyen que c'est ça le but et ne pas lui faire croire que cela reviendra moins cher.

Hélène de Schoutheete (I.C.) estime que par les temps qui courent, rien ne sert de viser préventivement le taux de 99 %. Atteindre 95 % en augmentant juste un des deux points semble déjà suffisant.

Amendement des I.C. : pas de hausse du règlement-taxe et hausse du règlement-redevance pour faire passer le prix des sacs poubelles à 1,6 EUR et atteindre un taux de 95 %.

Vote : Non (9 – EPI & MR) – Oui (8 – I.C. & Pacte)

Vote sur le règlement-taxe tel que proposé par le Collège : Oui (9 – EPI & MR) – Non (8 – I.C. & Pacte)

Vote sur le règlement redevance sacs poubelles : Oui (9 – EPI & MR) – Abstention (8 – I.C. & Pacte)

4. NLMK – PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA RÉDUCTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA FORCE MOTRICE POUR LES EXERCICES 2020 À 2022 : DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) explique qu'il s'agit ici de l'aboutissement d'un dossier important. Les finances ittroises dépendent en partie de l'industrie sidérurgique. La commune s'est engagée à réduire de 50 % la taxe sur la force motrice pour les années 2020, 2021 et 2022. Deux conditions ont toutefois été énoncées à NLMK : le fait que 260 personnes maximum soit licenciées, et le fait qu'il y ait un investissement de 25 000 000 EUR réalisé pour maintenir l'activité sur le site. Ceci concrétise donc les discussions entamées avec la société. La Commune décide donc ici l'absence d'adoption d'un nouveau règlement-taxe pour l'exercice d'imposition 2023 et un nouveau règlement-taxe en 2024.

Claude Debrulle (Pacte) estime que ceci stabilise la situation pour les trois années à venir. C'est intéressant, bien que pas très glorieux : pas plus de 260 personnes licenciées, c'est sauvegarder ce que l'on peut encore. Le conseiller a quelques questions. NLMK s'engage dans un processus de refinancement de 30 000 000 EUR ont-ils annoncé. Comment est planifié cet engagement ? De plus, il se demande ce qu'il se passera en 2024, si la perspective de la poursuite d'activité sur NLMK-Clabecq n'avait plus le même intérêt. Il demande si l'investissement en immobilier fait que le forfait du Plan Marshall sera accru. Enfin, il rappelle que cela renvoie à un problème de stratégie d'entreprise. Une demande avait été formulée au Conseil communal de février 2019 de rencontrer un représentant de la SOGEP, actionnaire à 49 %, afin qu'il vienne expliquer sa stratégie. Cela avait été voté à unanimité au Conseil



communal. Il serait peut-être bon que la SOGÉPA vienne expliquer la suite de sa participation (qui doit baisser à 25 % en 2024).

Christian Fayt (EPI) explique que ce protocole nécessite un accord pour obtenir l'investissement nécessaire auprès du groupe russe. En 2021, ils ont prévu la réhabilitation du décalaminage et du train de finition. La proposition de la Commune d'Iltre a été faite à un moment très tendu des négociations, et les ouvriers et employés ont remercié la Commune pour son intervention. Le geste réalisé a été important dans les négociations, et la Commune suivra évidemment les investissements réalisés. L'argent sera remis uniquement contre garanties d'emploi et de pérennité. Par ailleurs, le Bourgmestre annonce qu'ils vont reprendre contact avec la SOGÉPA pour cette rencontre.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

5. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-RÉMY BUDGET 2021 : DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) annonce que le budget 2021 est prévu à 74 968,29 EUR en recettes et dépenses, dont 4 023,76 EUR d'intervention communale. Elle rappelle qu'une avance a été faite lors de la MB2/2020.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

6. RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'OCTROI D'UNE PRIME À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU KIT ADAPTABLE : DÉCISION

Fabienne Mollaert (EPI) explique que la prime s'élève à 50 EUR et concerne l'achat de vélo à assistance électrique ou de kit adaptable. Elle est là pour encourager la démarche citoyenne.

Pascale Carton (I.C.) apprécie le geste. Elle se demande si cette prime est cumulable avec la

prime provinciale. **Fabienne Mollaert (EPI)** confirme mais rappelle que la prime provinciale n'est possible qu'à quelques conditions : utiliser le vélo pour se rendre au travail ou avoir plus de 65 ans.

Luc Schoukens (Pacte) apprécie lui aussi la proposition sur le fond. Mais il trouve que c'est un encouragement timide pour le citoyen. 50 EUR n'est pas ce qui fera une vraie différence pour décider quelqu'un à acheter ou non. Le conseiller propose un montant de 200 EUR. Il invite aussi à encourager les initiatives qui se passent en la matière dans la commune (la mise à disposition de vélos électriques en location par InterYacht). Concernant le montant, **Fabienne Mollaert (EPI)** explique qu'il s'agit d'un début, un premier geste. Pour les autres initiatives, un contact a été pris avec InterYacht et une rencontre sera organisée avec l'installateur de la borne dès que possible. Enfin, pour les vélos électriques appartenant à la commune, elle explique qu'ils doivent tous passer en révision. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** s'étonne puisqu'on lui a dit en septembre déjà qu'ils devaient tous partir en révision. Pourquoi ce n'est pas encore fait ? C'est un peu dommage. **Christian Fayt (EPI)** rappelle aux conseillers que ce n'est pas le point traité. Il estime de son côté qu'il vaut mieux 50 EUR que rien du tout.

Vote : Oui (14 – EPI, MR & I.C.) – Abstention (3 – Pacte)

7. OCTROI DE CHÈQUES SPORT – SAISON SPORTIVE 2020-2021 : DÉCISION

Lindsay Gorez (MR) présente le point. Il s'agit de chèques sport à destination des jeunes ittrois (entre 4 et 18 ans) qui pratiquent le sport dans la commune. C'est mis en place afin d'assurer une aide financière aux familles, mais également de promouvoir le sport et d'attirer à pratiquer le sport sur le territoire ittrois. Le budget alloué pour cette action est de 25 000 EUR, soit un mon-

tant de 20 EUR par jeune. Pour en bénéficier, il faut remplir un formulaire et prouver son affiliation à un club sportif ittrois. Ce formulaire doit être rentré pour le 31 janvier 2021 avec une preuve de cotisation datant du 31 décembre 2020 maximum.

Pascale Carton (I.C.) salue l'initiative mais s'inquiète de la lourdeur administrative que cela pourrait engendrer pour la RCA. Pourquoi ne pas envisager plutôt un document, type attestation mutuelle, que délivrerait le club sportif à tous les adhérents et qu'il faudrait remettre à la Commune ? **Lindsay Gorez (MR)** répond que les services administratifs communaux ont, eux aussi, beaucoup à faire. Mais cette procédure amènera une collaboration entre les deux organismes.

Pascale Carton (I.C.) se demande également comment informer les gens sur cette procédure, vu la décision tardive. Les canaux Facebook et site de la commune ont été envisagés. Il serait intéressant de le publier également dans le Petit Tram. **Lindsay Gorez (MR)** annonce qu'ils utiliseront un maximum de canaux de communication : Petit Tram, clubs sportifs eux-mêmes, réseaux sociaux, site internet, la RCA, etc.

Pol Perniaux (Pacte) demande si le montant de 25 000 EUR est ce qui est prévu par an. **Lindsay Gorez (MR)** répond que c'est le montant prévu pour cette saison sportive en tout cas. **Pol Perniaux (Pacte)** s'interroge sur le fait de privilégier les clubs de la commune. Il trouve cela un peu discriminatoire pour les jeunes qui pratiquent un sport qui n'est pas proposé sur le territoire ittrois. De plus, le conseiller aurait bien aimé voir un système de discrimination positive, avec lequel les enfants qui en ont réellement besoin reçoivent une aide plus conséquente. Toutefois, il souligne que cette mesure est une bonne nouvelle et espère, pourquoi pas, voir des chèques « culture » apparaître également. **Lindsay Gorez (MR)** assure que la question de savoir si on favorisait les clubs ittrois ou non s'est posée au Collège. Mais le but de la mesure est également de soutenir les clubs qui exercent une activité sur le territoire communal et participent ainsi à la vie ittroise. Concernant la discrimination positive, elle comprend que 20 EUR puisse faire sourire, mais il s'agit aussi de favoriser le sport et d'aider les clubs à garder la tête hors de l'eau. Pour les chèques-culture, elle n'a pas de réponse. **Christian Fayt (EPI)** ajoute qu'il n'y a rien de plus facile que de dépenser l'argent des autres.

Pol Perniaux (Pacte) trouve cela dommage que l'aide aux clubs ne soit pas retranscrite dans le libellé de la mesure. En ce qui concerne la discrimination positive, comment faire en sorte que ce soit les plus défavorisés, ceux qui ont réellement besoin de cette somme qui soient uniquement visés ? Il estime que si la majorité arrive à discriminer positivement, les 25 000 EUR ne doivent plus être divisés par 1286 entre 4 et 18 ans de la commune mais entre les enfants réellement dans le besoin. **Lindsay Gorez (MR)** estime que cette



Prime de 50 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



proposition fait elle preuve de discrimination sur base des finances des parents. **Pol Perniaux (Pacte)** considère que ceux qui n'en ont pas besoin ne s'en plaindront probablement pas. **Lindsay Gorez (MR)** assure qu'elle comprend bien ses arguments. Toutefois la mesure est aussi là pour favoriser l'épanouissement personnel par la pratique sportive. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** ajoute que les familles pour lesquelles le CPAS intervient peuvent aussi demander une aide financière pour la pratique du sport.

Hélène de Schoutheete (I.C.) estime également que cette mesure est intéressante. Puisque le but est de toucher les enfants des clubs, elle se demande pourquoi ne pas remettre une attestation à l'inscription, ce qui faciliterait aussi la publicité de la mesure. **Lindsay Gorez (MR)** estime que cela revient à demander un travail supplémentaire aux clubs qui fonctionnent déjà bien souvent avec des bénévoles. La Commune doit veiller au bon suivi selon elle. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** craint que la commune ne doive aussi faire face aux parents mécontents parce qu'ils n'auront pas eu l'information dans ce cas. **Lindsay Gorez (MR)** assure que toutes les infrastructures seront contactées pour faire circuler l'information.

Vote : Oui (15 – EPI, MR, I.C. & Claude Debrulle (Pacte)) – Abstention (2 – Luc Schoukens et Pol Perniaux (Pacte))

Pol Perniaux (Pacte) motive son abstention. Selon lui, le but n'est pas atteint de manière optimale. En visant précisément les enfants dans le besoin, l'aide serait supérieur à 20 EUR. Un enfant pratiquant un sport non proposé à l'ère ne recevra pas de chèque. Il regrette de ne pas avoir été entendu et s'abstient pour ces raisons.

8. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 DÉCEMBRE 2020 IPFBW – ORDRE DU JOUR : DÉCISION
Françoise Peeterbroeck (EPI) présente l'ordre du jour, avec notamment l'évaluation annuelle du Plan Stratégique.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 DÉCEMBRE 2020 IMIO – ORDRE DU JOUR : DÉCISION

Pascal Henry (MR) présente l'ordre du jour, qui reprend les nouveaux produits proposés par IMIO, le plan stratégique 2020-2022, le Budget et la nomination d'un nouvel administrateur.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

10. SUPPRESSION DE TRONÇONS DES SENTIERS 145 ET 79 ET CRÉATION D'UN TRONÇON DE SENTIER 79 ENTRE LES RUES DE SCHOOT ET DE GAESBECQ : DÉCISION

A ce point s'ajoute un point supplémentaire demandé par Luc Schoukens (Pacte).

Luc Schoukens (Pacte) demande que le point suivant concernant l'avis de la CCATM soit d'abord débattu. **Christian Fayt (EPI)** refuse et explique que ce point ne nécessite qu'une prise d'acte. **Luc Schoukens (Pacte)** explique alors que puisqu'il faut débattre de la suppression d'un sentier suite à la création d'une ZIT à cet endroit, il aimerait avoir plus d'informations concernant cette ZIT et les travaux liés à celle-ci. Il demande une brève introduction sur le sujet.

Christian Fayt (EPI) répond que le Conseil communal a certaines prérogatives, le Collège en a d'autres et la CCATM, d'autres encore. Concernant les sentiers, c'est le Conseil qui prend les décisions. Concernant la ZIT, deux informations avec l'avis du Collège ont été transmises à la fonctionnaire déléguée, qui a instruit le dossier. Le Collège a joué carte sur table avec des citoyens qui se sont montré inquiets. Le Bourgmestre retrace un peu l'historique du dossier, mais rappelle que le débat aujourd'hui porte sur un déplacement du sentier et c'est tout. Le dossier de la ZIT, lui, est déjà en route. Le Bourgmestre en arrive alors au point demandé par Luc Schoukens qui concerne le problème de la pente, qui selon lui a déjà été adressé dans le permis de bâtir. **Luc Schoukens (Pacte)** entend bien que l'avis sur la demande de permis est du ressort du Collège. Il note toutefois que le Conseil peut avoir un avis et informer le Collège de cet avis. **Christian Fayt (EPI)** n'est pas d'accord et insiste sur le fait que le point du jour concerne le sentier et son déplacement. Deux réunions ont été organisées, où chacun était in-

vité à participer. Tout a été expliqué par l'InBW (en charge du projet) et le Contrat de Rivière Senne. Il trouve dommage que le conseiller n'ait pas profité de ces occasions et revienne désormais en proposant de tout rediscuter et de faire un comité à ce sujet. Or, au niveau du Collège, tout le monde est d'accord sur l'intérêt de faire avancer rapidement ce dossier : pour protéger le citoyen d'éventuelles inondations, pour que les partenaires subsidiant le projet ne considèrent pas que les délais sont dépassés, etc. Des ingénieurs travaillent sur ce dossier depuis deux ans, il y a eu des études pour préserver la biodiversité, et le chantier est concomitant à d'autres travaux pour que le sentier soit réaménagé sur toute sa longueur. Le Bourgmestre assure que le projet n'est pas d'asphalter ou de bétonner le sentier. Enfin, il précise que les trois permis sont liés. Pour lui, si le dossier n'avance pas, les habitants en paieront les conséquences. Le Collège se battra pour le faire avancer. **Luc Schoukens (Pacte)** explique que les informations reprenant les inquiétudes de son parti qu'il a transmises par mail reprenaient des données de la CCATM, notamment sur l'inquiétude du matériau utilisé pour le sentier. Le conseiller reconnaît que les ZIT ont une utilité. Mais le Conseil communal a été mis à l'écart de ce dossier, et la Commission d'accompagnement aux inondations créée il y a deux ans n'a pas été consultée. Il le déplore. Son but ici est de trouver la meilleure solution. Ce sentier qui va être amélioré va accueillir des piétons, des cyclistes, des PMR, des joggeurs, des cavaliers, etc. Le projet prévoit de passer au-dessus de la digue créée, ajoutant ainsi une pente courte mais importante. Le conseiller aimerait réfléchir sur les possibilités de passer à un autre endroit, au travers, à côté ou en-dessous. Il demande la possibilité de réfléchir ensemble à tout cela et de reporter la décision au prochain Conseil, par exemple. **Fabienne Mollaert (EPI)** réprécise quelques informations transmises en CCATM : le revêtement sera bétonné uniquement dans la zone de la digue, pas pour le reste du sentier. Pour le reste du sentier, ce n'est pas le cas. Il va rester dans l'empreinte paysagère et est pensé pour les différents usagers. Elle répète toutefois que ce n'est pas ce qui importe pour le point du jour. **Christian Fayt (EPI)** estime qu'il n'y a pas d'autre solution technique impossible pour le passage de la digue, et celle-ci a déjà été propo-



L'Etable d'Hôtes

Ferme de Samme

SALLE DE FÊTES ET DE BANQUETS
ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

CUISINE AUX LÉGUMES BIO

rue de Tubize 4B - 1460 VIRGINAL
067/780 670 - 0497/415 421 - 0494/652 753
letabledhotes@letabledhotes.be

www.letabledhotes.be



Ets.

BONTET
PHILIPPE

CHASSIS - PORTES - VOLETS - VERANDAS

0475/571 399 - 067/64 83 01
ALLÉE DE LA MARBRITE, 5 7090 RONQUIÈRES
WWW.BONTET.BE



sée à la fonctionnaire déléguée. Passer sous la digue lui paraît peu crédible. « Qui va aller boucher le tunnel en cas d'inondation de la ZIT ? » La demande du conseiller risque de reporter le dossier alors qu'il y a des deadlines très importantes de la part des pouvoirs subsidiaires, à savoir la Province du Brabant wallon et le projet Life au niveau européen. Les citoyens ont été écoutés, et il est temps d'avancer, estime-t-il.

Pol Perniaux (Pacte) se dit un peu étonné de l'énervernement que cette demande provoque chez le Bourgmestre, et il pense que tout cela repose sur un malentendu. Le but n'est pas d'enterrer le dossier mais bien de jouer le rôle de conseiller. Il insiste pour dire que son parti soutient le projet de ZIT, mais cherchait surtout à recueillir l'avis de citoyens et à le relayer. **Christian Fayt (EPI)** répond que le rôle du conseiller est aussi de se renseigner et de faire avancer les dossiers. S'il est si emporté par ce point, c'est parce que pour lui, le mail envoyé par le conseiller reprenait des éléments qui n'étaient pas exacts. **Claude Debrulle (Pacte)** se joint à l'appréhension de Pol Perniaux quant à la tension que suscite ce point et la regrette.

Claude Debrulle (Pacte) se demande quelle largeur le sentier aurait alors avant et après la digue, pour permettre de faire cohabiter tous les usagers. Il s'interroge : aucune alternative légitime n'existe pour éviter la pente ? Quant au revêtement utilisé, il aimerait savoir ce qu'il en est pour les parties avant et après la digue. Le conseiller ajoute que le Bourgmestre a raison : sur la forme, la procédure a été impeccable avec des assemblées d'information, une concertation, etc. Mais tout cela a eu lieu entre juin et novembre. Il n'est pas convaincu que le public se rende compte de ce qu'il va se passer pour ce sentier. Il a l'impression que ce dossier a été bouclé vite, de façon restreinte. Selon lui, le Collège aurait pu – et ce n'est pas trop tard – utiliser les réseaux sociaux, le Petit Tram, etc. pour informer à ce sujet. Il aimerait également un court temps de réflexion pour envisager d'autres alternatives et améliorer ainsi ce sentier de campagne rénové afin qu'il ne devienne pas un nouveau Ravel. Il appuie la demande d'un mois supplémentaire. **Christian Fayt (EPI)** répond que le sentier reste à 2 mètres de large et sera fait avec du matériau adapté. Il est hors de question d'utiliser du béton

et de l'asphalte, il le répète. Il insiste : le point ne concerne que le changement de sentier. Le reste ne dépend du Conseil communal. L'avis a été remis et c'est comme ça.

Chantal Vanvarebergh (I.C.) demande si la rive gauche a été envisagée. **Christian Fayt (EPI)** explique que les propriétaires ont été contactés mais qu'ils souhaitent maintenir leur terrain. En outre, ces terrains sont une réserve de chasse. **Ferdinand Jolly (I.C.)** explique que tout le monde semble réaliser que la pente de 8 à 10% du sentier pour franchir la nouvelle digue présente une difficulté pour les PMR. Il n'a pas connaissance de cette réserve de chasse et propose, en tant que propriétaire, d'utiliser l'ancienne voie du tram sur la rive gauche comme assiette pour le nouveau qui serait alors parfaitement plate et rectiligne. Il dit que ça n'avait pas été envisagé jusque maintenant mais que c'est une alternative possible : les propriétaires seraient prêts à marquer leur accord.

Christian Fayt (EPI) invite à passer au vote de la mesure initiale, l'alternative pourra être étudiée ensuite.

Vote : Oui (9 – EPI & MR) – Abstention (8 – I.C. & Pacte)

Hélène de Schoutheete (I.C.) regrette que l'alternative possible proposée à la fin de la discussion ne soit pas analysée. Elle aurait aimé recevoir l'avis de l'InBW avant de passer au vote. **Claude Debrulle (Pacte)** s'associe à cette motivation d'abstention.

11. CCATM – RÉUNION DU 21/10/2020 – AVIS D'INITIATIVE CONCERNANT LE DOSSIER DE SUPPRESSION DES SENTIERS 145 ET 79 ET LA CRÉATION D'UN TRONÇON DU SENTIER 79 ENTRE LES RUES DE SCHOOT ET DE GAES-BECQ – PRISE D'ACTE

Christian Fayt (EPI) annonce que les conseillers ont tous reçu l'avis.

12. MATÉRIALISATION DES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES DANS LE CADRE D'UN SUBSIDE COVID – APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ PUBLIC : DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) demande de ratifier les conditions et l'estimation du marché public. Il s'agit d'un appel à projet auquel la Commune a ré-

pondu. Un accord a été reçu le 14 octobre dernier. Le dossier doit être renvoyé pour le 30 novembre. Il s'agit d'aménagements temporaires visant à sécuriser les abords des écoles dans la lutte contre le Covid. Ceux-ci seraient installés à la rue de la Libération à Virginal et à la rue Jean Jolly à Ittre. L'estimation est de 29 657,58 EUR TVAC.

Hélène de Schoutheete (I.C.) regrette qu'il n'y ait pas de croquis joint au projet pour visualiser. **Fabienne Mollaert (EPI)** annonce que cela a été ajouté sur IMIO en après-midi. **Christian Fayt (EPI)** précise que la conseillère I.C. a eu des soucis pour se connecter à IMIO et comprend donc son regret. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** ajoute qu'elle estime qu'il n'y a de nouveau pas beaucoup d'explications et qu'on demande au Conseil d'approuver quelque chose sans précision. **Fabienne Mollaert (EPI)** entend que l'estimation peut sembler importante mais le matériel pourra être réutilisé par après.

Hélène de Schoutheete (I.C.) regrette également que cela ne concerne que les écoles communales et pas les écoles libres. **Fabienne Mollaert (EPI)** n'est pas d'accord. L'école libre d'Ittre bénéficie déjà du parking pour favoriser les mesures. Pour l'école libre de Virginal, l'échevine a rencontré la direction et va essayer de régler les soucis, notamment en mettant des aménagements pour le parking afin que ce soit plus sécurisé.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

13. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RÉALISÉE PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PORTANT SUR L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE LIVRES ET AUTRES RESOURCES : DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) propose que la Commune adhère à cette centrale d'achats pour les livres, qui concernerait les bibliothèques, mais aussi les écoles et l'administration communale.

Hélène de Schoutheete (I.C.) demande si cela va simplifier la procédure d'achat de livres pour les bibliothécaires. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** ne sait pas.

Daniel Vankerbove (I.C.) en profite pour signaler que la liste des nouveautés des bibliothèques proposée dans le Petit Tram est une chouette initiative.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

BELGIUM
KIWANIS CLUB TUBIZE RY-TERNEL
THÉÂTRE WALLON Avis du Kiwanis

Ès' n'anyé-ci, pon d' tîyâte in walon : foute al plauke qui nos a tcheut sul dos, on rmêtra ça à l'anéye qui vit, sins maleûr. Djusk' à là, poûrtez vous bi !

Suite à l'épidémie de Covid, la séance annuelle de théâtre wallon organisée par le Kiwanis Tubize Ry-Ternel doit être remise à l'année prochaine. Mais ça va dater !! Siya, siya !!

MERCI à « La Boule d'Or » et ses responsables qui durant ces dernières années nous ont aidés dans la réalisation de nos projets !

ASSURANCES - PRÊTS - PLACEMENTS
PASCAL HENRY
Rue du bois de la Houssière, 68
1460 ITTRE - VIRGINAL

MAIL : ASSURANCES.HENRY@HANDCO.BE SITE : WWW.ASSURANCES-HENRY.BE

L'assurance sans souci ! 067.64 93 09

Partenaires : Allianz, BNP PARIBAS, Belgis, DGV, FIDEL, Foyer, DELA, AG, etc.



14. RCA SPORT'ITTRE – CONVENTIONS RELATIVES AU DROIT D'ACCÈS : DÉCISION

Lindsay Gorez (MR) explique qu'il s'agit des conventions d'occupation de la RCA pour les occupations communales (écoles, gym des aînés, etc.)

Vote : Oui (Unanimité – 17)

15. MOTION VISANT À EXIGER D'ELIA PLUS DE TRANSPARENCE QUANT AU PROJET « BOUCLE DU HAINAUT » ET SES ALTERNATIVES : DÉCISION

Christian Fayt (EPI) explique qu'une des alternatives à la Boucle du Hainaut est une ligne très haute tension allant d'Enghien à Tubize et qui rejoindrait la ligne haute tension de Virginal et Fauquez pour une double ligne. Il faut réagir et déjà montrer le désaccord face à cette alternative.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

16. INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE VIRGINAL – LESUCO – CONVENTION TRANSACTIONNELLE : DÉCISION

Carole Spaute (Dir. Gén. Adm. Comm.) explique que dans le cadre des travaux de l'infrastructure sportive, des amendes de retard ont été réclamées par la Commune à l'encontre d'une entreprise. Des contestations ont eu lieu de leur part, et ils ont fini par demander des intérêts de retard pour le paiement des factures. Il s'agit ici de signer une convention transactionnelle qui met fin à toute contestation entre les deux parties et qui évite une procédure judiciaire.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

17. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE IGRETEC – ORDRE DU JOUR : DÉCISION

Paul Pierson (EPI) présente l'ordre du jour.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

18. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 DÉCEMBRE 2020 ORES ASSETS – ORDRE DU JOUR : DÉCISION

Christian Fayt (EPI) présente l'ordre du jour, qui reprend notamment une évaluation annuelle du Plan Stratégique, un point sur la production

d'énergie durable et de GPL avec la biométhanisation.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

19. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INBW – ORDRE DU JOUR : DÉCISION

Christian Fayt (EPI) annonce qu'il sera question de l'évaluation du plan stratégique, d'une modification du CA et de l'association de Braine-le-Comte à l'intercommunale. Il note que la commune a 72 parts dans le projet Smart Energy Invest II ainsi que la collecte de plastiques qui va élargir le spectre des plastiques concernés.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

20. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ISBW – ORDRE DU JOUR : DÉCISION

Françoise Peeterbroeck (EPI) présente l'ordre du jour.

Vote : Oui (Unanimité – 17)

21. INFORMATIONS DU COLLÈGE

Christian Fayt (EPI) annonce que la Région wallonne a donné son accord pour le report de congés des travailleurs de l'administration. La délibération refusant l'abattage d'arbres et visant à protéger la nidification des oiseaux a été refusée. Enfin, comme dit plus tôt dans le Conseil, NLMK a annoncé investir à hauteur de 30 000 000 EUR pour son site de Clabecq.

22. POINT SUPPLÉMENTAIRE : RÉDUCTION DE LA TAXE COMMUNALE À L'IPP DE 7,9 % À 7% (I.C.)

Ferdinand Jolly (I.C.) rappelle qu'en octobre 2019, la décision avait été prise par la majorité EPI/MR de faire passer la taxe de 6,5 à 7,9%. Les I.C. s'étaient opposés à cette décision. Le groupe souhaite désormais rappeler les promesses électorales de 2018. Le conseiller annonce que le programme du MR souhaitait encourager la baisse de l'impôt sur le travail et un soutien à l'activité économique. Il interpelle le Premier Echevin qui, selon lui, n'a pas défendu cet engagement de sa liste vis-à-vis des électeurs. Quant au groupe EPI, le conseiller déclare qu'il mentionnait la volonté de maintenir une fiscalité modérée.

Enfin, dans la Déclaration Politique Générale du Collège, il est inscrit la volonté d'éviter les augmentations d'impôts dans la mesure du possible ainsi que l'importance des critères de nécessité, de justification et de justice pour le citoyen.

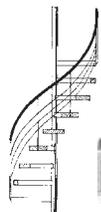
Hélène de Schoutheete (I.C.) poursuit la présentation du point. Les raisons invoquées en 2019 par la majorité pour cette hausse étaient les suivantes : permettre l'équilibre à l'exercice propre afin de financer l'extraordinaire et la fragilité des finances communales. Concernant la première raison, une marge de manœuvre importante pour atteindre l'équilibre aurait pu être atteinte en visant le coût-vérité lors du budget, tel que préconisé par le CRAC. L'intervention de la Province pour les Zones de Secours, la reprise d'une partie des frais de Sportissimo par Tubize et la hausse du Plan Marshall laissent également une nouvelle marge de manœuvre. En ce qui concerne la fragilité des finances communales, elle existe. Plus de 20 % dépendent de NLMK. Cela dit, la société va investir pendant les quatre années à venir. Pour le moment, elle fournit les garanties pour des nouvelles encourageantes. Et si par malheur, l'activité venait à s'arrêter, le manque à gagner pourrait être comblé par les réserves et provisions. La conseillère estime donc qu'actuellement, il existe une latitude suffisante pour que cette hausse de taxe communale de l'IPP soit réduite sans affecter les finances communales, et que le taux repasse de 7,9 % à 7%.

Pascale Carton (I.C.) clôture la présentation du point. Le groupe I.C. pense que les Ittrois seront prêts à accepter une légère hausse, surtout si celle-ci permet de financer des projets modérés, réalistes et qui visent à réellement améliorer la qualité de vie des citoyens. L'IPP était à 7% jusque 2006. Y revenir serait un message de stabilité et de continuité de la part de nos autorités communales envers la population.

Pascal Henry (MR) estime que chaque groupe avait cette volonté dans son programme électoral. Toutefois, des événements de 2019 ont poussé le Collège à revoir sa copie. La faillite des papeteries et les soucis de NLMK ont changé la donne. Un beau travail a été effectué pour chan-

Gascard G.S.C. sa

Constructions métalliques
Ferreneries contemporaines



Ateliers et siège social
Rue de Tubize 12
1460 Ittre - VIRGINAL
Tél. 067/64 79 00
Fax. 067/64 73 03



A votre service depuis 1980

Electricité Marchal sprl

Mise en Conformité

Travaux et dépannages en tous genres.
Vidéoparlphonie.
Chauffage électrique.
Domotique BTICINO et HAGER
Surveillance par caméras.

Contrôle d'accès en tous genres.
Electrification de portail ou porte de garage.

067/64 61 13 - 0475/479 346
info@marchalsprl.com
www.marchalsprl.com





ger la situation, et la mesure décidée n'a pas été prise par gaieté de cœur. Mais il estime que c'était le fruit d'une gestion « en bon père de famille ». Selon lui, toutefois, se mettre sous la gestion du CRAC n'est pas une bonne solution. Le Collège a décidé qu'il voulait pouvoir donner aux citoyens tous les services qui ont toujours été donnés. Enfin, le conseiller regrette que le MR soit à chaque fois « botté en touche ». Il déclare que si le MR n'avait pas fait partie de leur groupe politique en 2014, le groupe aurait augmenté les impôts selon une proposition d'Hélène de Schoutheete lors d'un conseil de majorité. Le groupe MR s'y est opposé. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** déclare ne jamais avoir fait cette proposition. Cette allégation est totalement fautive. **Ferdinand Jolly (I.C.)** soutient la conseillère. **Christian Fayt (EPI)** déclare avoir fait la même réflexion il y a un an et qu'il s'était fait traiter de menteur à l'époque. Il soutient les dires de l'échevin Henry. **Daniel Vankerkove (I.C.)** déclare que l'intervention de Pascal Henry l'a se-

coué. Il évoque des réunions internes aux I.C. de l'ancienne législature. Rien d'officiel de la sorte n'a jamais été proposé, et c'est ce qui compte selon lui. Ce qui a pu se passer en interne, c'est différent et ce n'est pas une discussion à avoir, déclare-t-il. **Pascal Henry (MR)** estime avoir le droit de répondre lorsqu'on l'interpelle.

Christian Fayt (EPI) rappelle que la commune est une des quarante dernières de Wallonie pour la taxation. Cela reste modéré et chaque euro est pesé. Il invite les conseillers à attendre les comptes de juin pour qu'ils voient par eux-mêmes. Il estime également que le groupe I.C. oublie les subsides et le travail conséquent pour les obtenir dès que possible. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** explique quant à elle que si pour 2021, il y a des nouvelles encourageantes, il faut rester prudent selon elle. L'échevine estime que la conseillère de Schoutheete ne peut pas reprocher de faire des réserves et provisions alors qu'à l'époque où elle était échevine des finances elle-

même, elle voulait toujours en faire. Concernant l'extraordinaire, la seule autre façon de financer des projets est d'avoir recours à l'emprunt. Là encore, elle rappelle que la conseillère était contre lorsqu'elle était échevine. Enfin, **Françoise Peeterbroeck** se dit incertaine sur le fait que les bonnes nouvelles vont durer. La crise sanitaire apportera son lot de dépenses. Selon elle, ce n'est donc pas raisonnable et réaliste de revoir ce taux à la baisse.

Claude Debrulle (Pacte) rappelle qu'en 2006-2012, lorsqu'il a fallu prendre des mesures, le Collège a décidé d'augmenter le précompte immobilier et de diminuer l'impôt sur les revenus des personnes (IPP). À l'époque, le conseiller se rappelle que la mesure était considérée comme progressiste, en partant du principe que l'IPP est injuste au niveau communal : il frappe les revenus du même pourcentage quel que soit le montant de ceux-ci. Les précomptes ne sont pas délocalisables et sont proportionnés, eux. Il se

Bee Ô Village!

Prenez soin de vous et des autres pour les fêtes, avec nos produits et cadeaux

locaux
bio
artisanaux
zéro déchet!

Votre épicerie villageoise de produits bio, locaux & en vrac à Ittre

70 rue Planchette 1460 Ittre - tél : 067 84 00 45
www.bee-o-village.be - facebook : beevillage

Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h 30 et le jeudi de 12 h 00 à 18 h 30
Bee Ô Village sera exceptionnellement fermé ce 2 et 4 janvier

POUR VOS PUBLICITÉS

Le Petit Tram
067/64 73 23
www.ittreculture.be
info@ittreculture.be

BÂTIMENT & JARDINAGE
Devis gratuit

Indépendant pratique tous types de travaux intérieurs et extérieurs - Evacuation des déchets

0486/ 723 456

Cuisines équipées sur mesure ...

Yvèbé sprl
Une histoire de cuisine ... yvesvanbrabant@gmail.com
0495 20 20 89
www.yvebe.be

NATHALIE DUVEILLEZ - DOULA

- Accompagnements autour de la naissance dans le respect et la bienveillance de tous
- Massages bien-être dédiés à la femme et à l'enfant

POSSIBILITÉ DE CHÈQUES-CADEAUX

Rue du Croiseau 45 - 1460 Ittre
0477/65 74 10
nathalie.duveillez@prowebox.com
www.nathalieduveillez.be



demande donc pourquoi cette réflexion n'a pas été réutilisée lors de la situation délicate qui a surgi en 2019 et qui a poussé à la hausse de l'IPP. Le conseiller anticipe l'objection du Collège communal à sa proposition considérant que si cette augmentation du précompte immobilier s'imposerait à NLMK-Clabecq, cette entreprise bénéficierait de fait auprès de la Région wallonne d'une large immunisation de son patrimoine immobilier.

Christian Fayt (EPI) déclare qu'une hausse du revenu cadastral avait été envisagée et cela a été déconseillé, NLMK étant le plus gros payeur de revenu cadastral sur l'entité. **Pascal Henry (MR)** appuie et déclare que les choses ont été réfléchies et que cette hausse n'a pas été faite par facilité.

Pol Perniaux (Pacte) estime que la question est intéressante : pour ou contre une augmentation des impôts ? Un débat un peu hypocrite car oser utiliser le mot « taxe » varie apparemment si l'ont est au pouvoir ou dans l'opposition, comme les

discussions entre ancienne et nouvelle majorité le montrent. Pour Pacte, la vraie question finalement est de savoir si le Collège a l'intention ou non d'utiliser l'argent pour intervenir sur des priorités ? Avec les décisions financières prises ces derniers mois (l'administration communale, la bibliothèque d'Iltre, etc.), le conseiller en doute. Pour son parti, en cette période de Covid, tout le monde sait désormais où se trouvent les priorités : le climat, l'énergie, le social sont les priorités absolues et si cette taxe est mise en place pour la transition énergétique et sociale, alors elle est utile.

Vote de la proposition de passer l'IPP communal de 7,9 à 7% pour 2021 et 2022 : Oui (6 – I.C. & Claude Debrulle (Pacte) – Abstention (2 – Luc Schoukens & Pol Perniaux (Pacte)) – Contre (9 – EPI & MR)

23. QUESTIONS ORALES

Ancien camping d'Huleu

Chantal Vanvarebergh (I.C.) note que la zone est en train de passer de zone de loisirs à zone de logement. Qui décide à qui on vend les terrains : est-ce la Régie foncière ou quelqu'un d'autre ? De plus, pour les gens qui y occupent actuellement un emplacement, que va-t-il se passer ?

Christian Fayt (EPI) rappelle que les questions orales doivent concerner une actualité qui a eu lieu entre le précédent conseil et celui-ci, ce qui n'est pas le cas ici. Puisque la conseillère commence son mandat, il lui accorde pour cette fois.

Pascal Henry (MR) répond qu'actuellement, il y a juste une volonté de faire une modification de la zone. La question de ce qui va être fait dessus n'est pas encore d'actualité. Il rappelle que la zone étant une zone de loisirs, personne ne devrait y loger.

La question de **Pol Perniaux (Pacte)** concerne éga-

JASMIN
MAZOUT ET PELLETS

www.mazout-jasmin.be

067/64 80 35

Problème d'égoût ?
Rioolprobleem ?

GODART
LA TECHNIQUE SANS FRONTIÈRES
TECHNIEK ZONDER GRENZEN

067/64.92.55
www.godart.be

Couleurs Désir
Peinture & Décoration

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
Facades, corniches, chassés...

REVÊTEMENT DE SOL
Tapis, vinyle et parquet

TAPISSAGE
Papier et livres de vitres

PATINE À L'ANCIENNE

AMÉNAGEMENTS
Four plafonds, cloisons, pose de Gyproc...

Jean-Marc de Sutter
0477 77 49 92
jdesutter@hotmail.com
www.couleursdesir.be

PASSEZ CHEZ BOBBI NOUS FAIRE UN COUCOU POUR LES FÊTES !

GRANDS VINS FROMAGES & PRODUITS FRAIS

DES COFFRETS CADEAUX ORIGINAUX

AINSI QUE VIANDES CHARCUTERIES ET POISSONS

CHEZBOBBI.BE
CH DE NIVELLES 37C - 1461 HAUT-ITTRE



lement ce projet. Il se demande quand il y aura une réunion avec les riverains. **Pascal Henry (MR)** déclare que si projet il y a, ce sera fait en toute transparence et en concertation avec les riverains. Toutefois, il n'en est pas encore question.

Lotissement de Virginal

Pascale Carton (I.C.) demande ce qu'il en est du projet de lotissement à Virginal.

Pascal Henry (MR) annonce que le recours n'a pas abouti. Il y a maintenant une phase de tractation avec les avocats. Le but est de protéger les intérêts de la commune.

Commerces non-essentiels

Claude Debrulle (Pacte) rappelle d'abord qu'il attend toujours une réponse à une précédente question concernant l'ancien home de Haut-Ittre. Mais sa question du jour concerne une action à l'initiative de la Bourgmaestre de Waterloo pour demander au gouvernement wallon de réfléchir à la réouverture des commerces dits non-essentiels. Quelle attention est portée à cette démarche ?

Christian Fayt (EPI) annonce que cela a été discuté en Conseil 27+1 (à la Province). Certains ne sont pas heureux de cette démarche parce que ça montre des divisions entre les différentes visions. Mais c'est suivi.

Campagne e-shop

Daniel Vankerkove (I.C.) a lu avec intérêt dans la presse que la majorité souhaite mettre en place des mesures pour soutenir les commerçants face à la crise du Covid. Il évoque notamment des mesures prises en faveur des commerçants, de la promotion sur les réseaux sociaux et ailleurs pour mettre en lumière les commerçants ittrois. Il demande ce qu'il

en est de la campagne e-shop qui avait été évoquée précédemment, mais aussi de la possibilité d'un coup de pouce aux citoyens pour qu'ils consomment ittrois et aident ainsi les commerces.

Lindsay Gorez (MR) annonce qu'une demande de subsides a été faite à la Province pour aider à la relance, notamment par une campagne de promotion qui va bientôt démarrer, mais aussi par l'octroi de bons « coup de pouce ». Concernant les e-shops, des précisions techniques sont attendues mais le projet est toujours en cours et reste une priorité.

Parc Bauthier

Ferdinand Jolly (I.C.) annonce avoir croisé plusieurs promeneurs qui se disaient déçus du manque d'entretien du Parc Bauthier. **Jacques Wautier (EPI)** explique qu'une convention vient d'être signée avec l'IFAPME pour l'entretien de cet espace notamment. Cela suit son cours malgré des retards avec la situation actuelle. **Christian Fayt (EPI)** trouve quand même qu'on exagère l'état de l'entretien.



Virginal Papers

Hélène de Schoutheete (I.C.) a constaté des travaux aux abords de Virginal Papers. Elle se demande si on en sait plus sur l'avenir des bâtiments ? **Christian Fayt (EPI)** explique que les machines auraient été vendues selon ses informations. Il craint que ce soit pour les démonter. Les bâtiments, normalement, il n'est pas question d'y toucher. La faille est toujours chez le curateur. Tout cela reste très discret et il espère pouvoir en dire plus bientôt.

Le conseil se poursuit à huis-clos.

Julie Duthy

**PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL
MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

MÉDECINS DE GARDE

Lieu : Hôpital de Tubize (CHTN) au n°8 de l'Avenue de Scandiano.

Ouvert : les samedi, dimanche et jours fériés de 8h à 21h.

Durant les heures d'ouverture, deux médecins y assureront la garde : le premier assurera les consultations au poste, tandis que le second assurera les visites à domicile au chevet des patients incapables de se déplacer ou de se faire véhiculer au poste de garde pour raison de santé.

L'appel au médecin volant se fera via le 1733.

Les nuits des vendredis, samedis, dimanches et jours fériés (de 21h à 8h), un seul médecin par zone assurera les visites à domicile à caractère urgent, toujours via le 1733

Entreprise HORTICOLE MARC MUSCH

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ À VOTRE SAPIN DE NOËL ?

	Hauteur (cm)	Epicéa	Nordman
COUPÉ	80-100	12,50 eur.	20,00 eur.
	100-150	17,00 eur.	26,00 eur.
	150-200	21,50 eur.	35,00 eur.
	200-250	27,00 eur.	60,00 eur.

Croisillon pour support sapin : 5 €

Nous oui ! Nous vous proposons dès lors un véritable sapin de Noël de première qualité, cultivé avec soin et dans le respect de la NATURE



Nous assurons la livraison à domicile pour la somme de 5 euros mais vous avez aussi la possibilité de venir chercher votre sapin directement à la serre à L'ADRESSE SUIVANTE : RUE BRUYÈRE À VIRGINAL AU FOND DE LA SERVITUDE SITUÉE À CÔTÉ DU N° 79 (PARKING ASSURÉ)

Heures d'ouverture à partir du mercredi 2/12 : du mercredi au vendredi de 13h à 18h - Samedi et dimanche de 10h à 18h - FERMÉ LE LUNDI

N'hésitez plus et passez dès à présent votre commande au 0475/90 66 33

Si vous voulez rester fidèle à un produit naturel et à une tradition, offrez-vous le «Prince d'Ardennes» !!

PHARMACIES DE GARDE

LUNDI 7 DÉCEMBRE

Ph. De Saintes - Peeters
Chaussée D'Enghien, 284 SAINTES
02 3900438

MARDI 8 DÉCEMBRE

Multipharma Messaaoui
Grand Place, 9 TUBIZE
02 3900355

MERCREDI 9 DÉCEMBRE

Depuits-Leblanc
Rue Neuve, 5 ITTRE
067 648421

JEUDI 10 DÉCEMBRE

Brenard
Rue Docteur Colson, 36 REBECQ
067 636424

VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Des Forges - Smoos
Rue Du Château, 51 CLABECQ
02 3557541

SAMEDI 12 DÉCEMBRE

Ledant
Rue De La Libération, 10 VIRGINAL-SAMME
067 646187

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

Ledant
Rue De La Libération, 10 VIRGINAL-SAMME
067 646187

LUNDI 14 DÉCEMBRE

De Buijl
Rue Du Pont, 62 REBECQ
067 638201

MARDI 15 DÉCEMBRE

Guillaume
Rue De La Libération, 46 BRAINE-LE-CHAT...
02 3669065

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

Dupont - Emdadi
Rue Du Faubourg, 4 QUENAST
067 670707

JEUDI 17 DÉCEMBRE

Jonckheere
Rue Frère Taymans, 271 TUBIZE
02 3556259

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

Multipharma Stievenart
Rue De Mons, 73 TUBIZE
02 3556050

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

Familia Tubize
Rue De La Soie, 12 TUBIZE
02 3556189

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

Familia Tubize
Rue De La Soie, 12 TUBIZE
02 3556189

LUNDI 21 DÉCEMBRE

Ledant
Rue De La Libération, 10 VIRGINAL-SAMME
067 646187

MARDI 22 DÉCEMBRE

Vandersteen
Rue De La Déportation, 50 TUBIZE
02 3556079

MERCREDI 23 DÉCEMBRE

Multipharma Messaaoui
Grand Place, 9 TUBIZE
02 3900355

JEUDI 24 DÉCEMBRE

Familia Vion L.
Rue De La Libération, 10 BRAINE-LE-CHATEAU
02 3669010

VENDREDI 25 DÉCEMBRE

Loop
Rue De Mont-Saint-Pont, 20 BRAINE-LE-CHATEAU
02 3669361

SAMEDI 26 DÉCEMBRE

Brenard
Rue Docteur Colson, 36 REBECQ
067 636424

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

Brenard
Rue Docteur Colson, 36 REBECQ
067 636424

LUNDI 28 DÉCEMBRE

Loop
Rue De Mont-Saint-Pont, 20 BRAINE-LE-
02 3669361

MARDI 29 DÉCEMBRE

Guillaume
Rue De La Libération, 46 BRAINE-LE-CHATEAU
02 3669065

MERCREDI 30 DÉCEMBRE

Familia Alexis
Av. Gaston Mertens, 13 WAUTHIER-BRAINE
02 3669204

JEUDI 31 DÉCEMBRE

Ph. De Saintes - Peeters
Chaussée D'Enghien, 284 SAINTES
02 3900438

Garde de 9h à 19h le lendemain

Brochure de fin d'année disponible en magasin ou via le site www.labriochedor.be



Rue Neuve, 14 - Ittre
067/64 77 35
info@labriochedor.be





A CASA VOSTRA

RESTAURANT - PIZZERIA

VOUS PROPOSE SON

Service traiteur

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

24, 25 décembre ainsi que 31 décembre et 1 janvier

TOUTES LES INFOS & MENUS SUR

www.acasavostra.be - info@acasavostra.be

tél. 067 64 60 73



FUNÉRAILLES MICHAËL

Virginal & Braine-le-Château

Quartier du Tram, 13a - 1460 Virginal

067 70 17 17

www.funeraillsmichael.be



PETITES INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
ET AUTRES TRAVAUX DANS LA MAISON :

AUGRANGE sprl



À VOTRE SERVICE



Charles de Le Hoye-Pussemier
067 21 91 79 ou 0476 23 40 78



FAITES LE BON CHOIX, CONSOMMEZ ITTROIS !

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS, DES ARTISANS,
DES AGRICULTEURS ET DES INDUSTRIELS A VOTRE SERVICE!
WWW.COMARTAGRIND.BE

Agence Braîne-le-Château



BNP PARIBAS

02/367 94 40

rue Latérale 1A
1440 Braine-le-Château

**PASSEZ CHEZ BOBBI NOUS FAIRE
UN COUCOU POUR LES FÊTES !**

**BOÎTE
CADEAU
DE 3 BIÈRES
À 5,70 €**

BRASSERIEBOBBI.BE
CH DE NIVELLES 37C - 1461 HAUT-ITTRE